



# Rapport d'activité 2021

de l'équipe pluridisciplinaire



# SOMMAIRE



**06** LUMIÈRE  
SUR...



**12** TENIR  
LE CAP...



**25** COUP  
D'ACCÉLÉRATEUR...



**34** L'ENGAGEMENT  
AU SERVICE DES  
EMPLOYEURS ET  
DE LEURS SALARIÉS...



# Edito

**L'activité de notre Service de Prévention et de Santé au Travail a fortement été perturbée en 2021 par le prolongement de la crise sanitaire sur l'ensemble du territoire et liée à la propagation importante de la COVID 19 et de ses variants.**

Notre service a cependant su faire face à cette situation en adaptant au mieux ses missions et ses activités afin de répondre aux nombreuses sollicitations des adhérents et des services publics ; notamment, par la mobilisation des Services de Prévention et de Santé au Travail aux différentes campagnes de vaccination à la COVID 19.

Un comité de pilotage COVID 19 a été mis en place au sein de l'ASTE afin d'identifier et de mobiliser les personnels volontaires, de suivre l'évolution de l'épidémie et les directives des pouvoirs publics pour permettre en temps réel d'adapter sa stratégie de vaccination.

Ainsi, et grâce au personnel volontaire, l'ensemble des centres de l'ASTE s'est progressivement ouvert à la vaccination COVID 19, permettant la réalisation de 1792 vaccinations, et ce, malgré les contraintes en approvisionnement de vaccins.

Cette mobilisation et l'absence de collaborateurs atteints de la COVID 19 nous ont conduits, indépendamment de la bonne volonté de tous les acteurs, à prendre du retard dans la réalisation des visites médicales. Même si ce retard, pour certains types de visites, a été autorisé par décrets successifs au plus tard jusqu'au 31 juillet 2022.

Cette année 2021 se voit également marquée par l'entrée en vigueur de la loi santé travail du 2 août 2021. Cette loi qui reprend dans son ensemble les négociations des partenaires sociaux (ANI du 9 décembre 2020) constitue une étape importante vers une réforme fondée sur le consensus des représentants des employeurs et des représentants des salariés. Cette loi, entrée en vigueur au 31 mars 2022, modifie principalement le nom des services qui deviennent des Services de Prévention et de Santé au Travail ainsi que leur gouvernance. Elle définit également une offre socle de services

communs à l'ensemble des services, mais aussi, le développement de nouvelles pratiques et l'obligation pour les services d'obtenir une certification.

Dans l'attente du décret sur le type de certification obligatoire, l'ASTE a pris le parti, dès juin 2021, de s'engager dans une réelle démarche qualité afin de répondre à ses futures obligations, mais également afin d'apporter un service de qualité à ses adhérents et leurs salariés.

Aussi, nous mettons tout en œuvre pour que notre service soit certifié AMEXIST (dont le cahier des charges a été établi par la profession) d'ici l'été 2022.

L'ensemble des équipes de l'ASTE reste plus que jamais mobilisé pour faire progresser la prévention et la santé au travail au service de tous ses adhérents et leurs salariés sur notre département.

C'est pourquoi, nous tenons tous deux, à remercier les membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle, l'ensemble du personnel de l'ASTE pour le travail accompli dans ce contexte difficile et pour leur implication à venir dans les prochains défis qui nous attendent avec la mise en œuvre de la réforme.

Dans les pages qui suivent, vous retrouverez détaillée toute l'activité de votre Service de Prévention et de Santé au Travail pour l'année 2021.

Bonne lecture.

Le 22 avril 2022

**Bernard BOULEY**  
Président

**Jérôme LE-NY**  
Directeur général



# 2021 EN UN SEUL COUP D'ŒIL



2021

## Campagnes de vaccination contre la covid-19

Tout au long de l'année, plusieurs campagnes de vaccination ont été organisées dans les centres de l'ASTE, ou en entreprise.

Depuis  
mars  
2021



## Fiches d'Entreprises (FE) numériques

Les AST (Assistants en Santé Travail) de l'ASTE les réalisent désormais via des tablettes numériques.



### Lancement de la démarche qualité

L'ASTE s'est engagée en juin 2021 dans une démarche qualité pour adapter son activité aux besoins de ses adhérents et à la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.

Juin  
2021



Décembre  
2021

**91 d'or**  
Participation le 02/12/21 à la 29<sup>e</sup> édition des « 91 d'or » organisée par le MEDEF Essonne pour récompenser les entreprises innovantes du département.







# LUMIÈRE SUR...

- 08 ... nos équipes pluridisciplinaires
- 10 ... nos centres médicaux
- 12 ... nos adhérents



## LUMIÈRE SUR...

# ... Nos équipes pluridisciplinaires pour accompagner les entreprises adhérentes dans leur démarche de prévention et le suivi de la santé au travail de leurs salariés

Au 31 décembre 2021, l'ASTE comptait 91 collaborateurs pour 87,18 ETP. Deux recrutements de médecins dont 1 médecin en procédure d'autorisation d'exercer (PAE) et 2 contrats d'apprentissage (médical et support) sont venus renforcer les effectifs du Service.



### Personnel par métiers (hors CDD et intérimaires)







## LUMIÈRE SUR...

# ... Nos centres médicaux pour l'accueil des salariés

L'ASTE est implantée au cœur de la vie économique de l'Essonne dans des zones commerciales ou d'activité du département. Des centres annexes permettent aux salariés de limiter la distance entre leur lieu de travail et leur Service de Prévention et de Santé au Travail.



**ASTE  
LES ULIS**



**ASTE  
BREUILLET**

Centre annexe au centre d'Etampes



**ASTE  
DOURDAN**

Centre annexe au centre d'Etampes



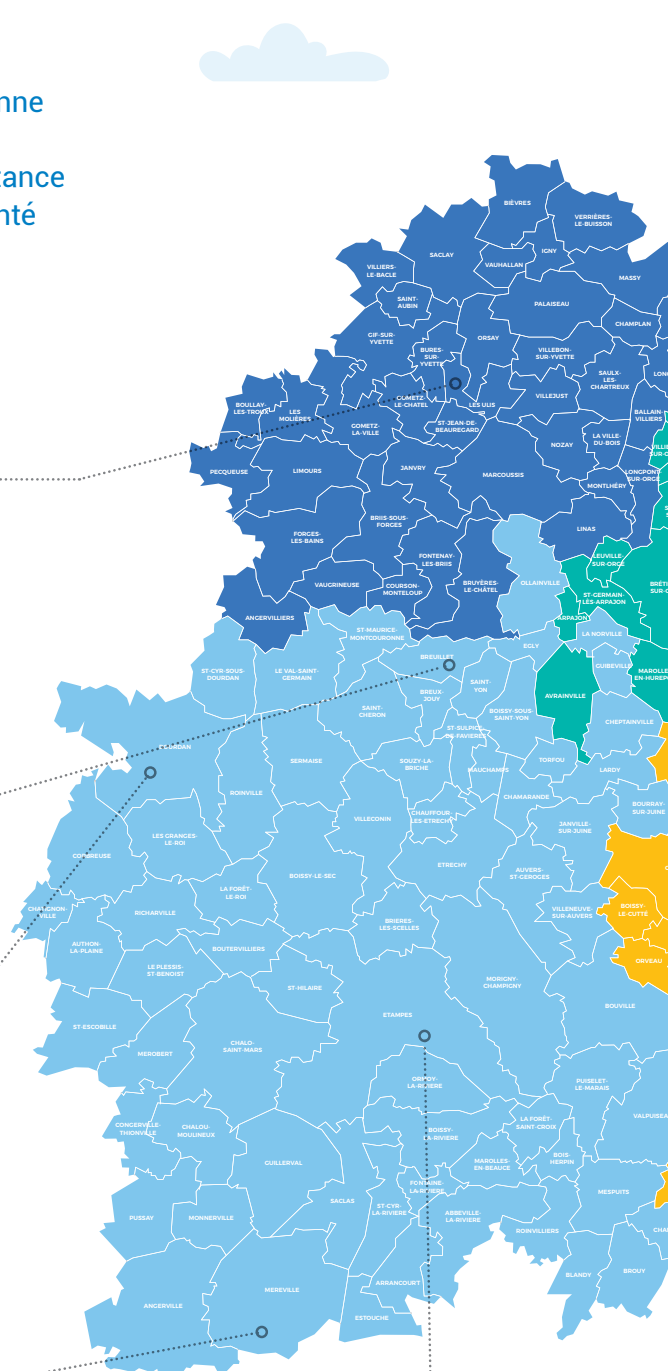
**ASTE  
MÉRÉVILLE**

Centre annexe au centre d'Etampes



**ASTE  
ÉTAMPES**

ZAC du Bois Bourdon





2021



5 centres médicaux

4 centres annexes



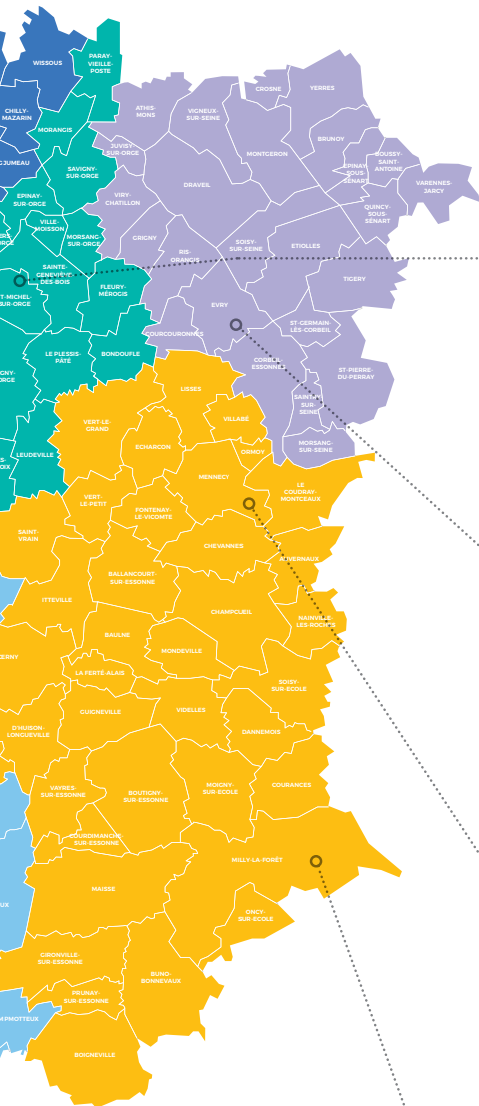
SIÈGE SOCIAL

ZAC de Montvrain à Mennecy

CENTRE MÉDICAL



MENNECY :  
Projet d'agrandissement initié en 2021 pour une superficie totale de 1580 m<sup>2</sup>



ASTE SAINT-MICHEL

Zone d'Activité de la Croix Blanche



ASTE EVRY

Zone du Bois Sauvage



ASTE MENNECY

ZAC de Montvrain



ASTE MILLY-LA-FORÊT

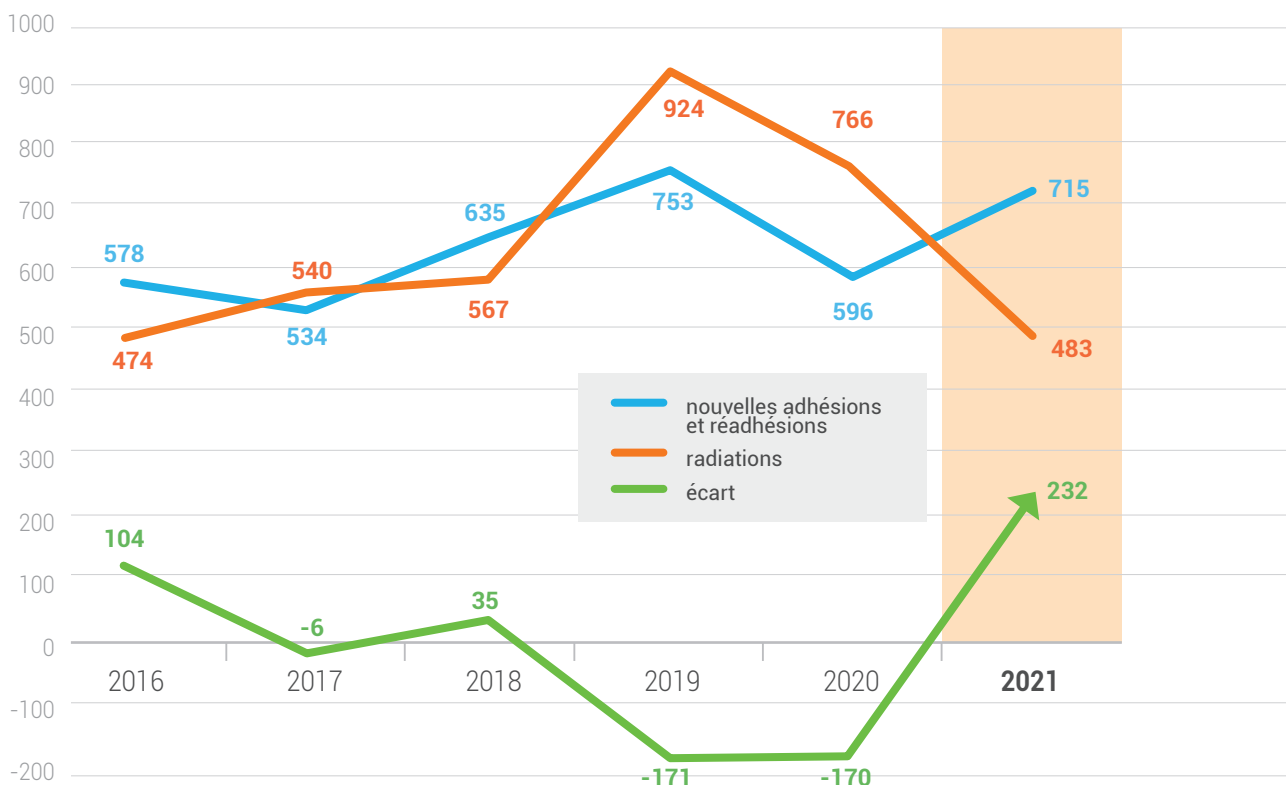
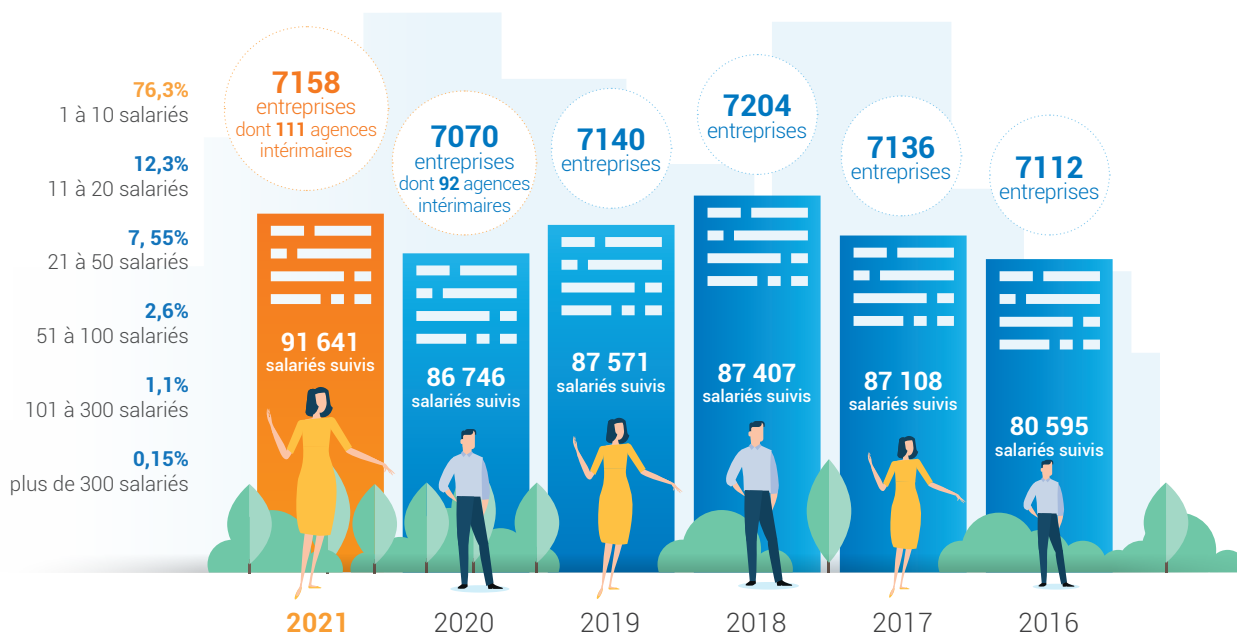
Centre annexe au centre de Mennecy





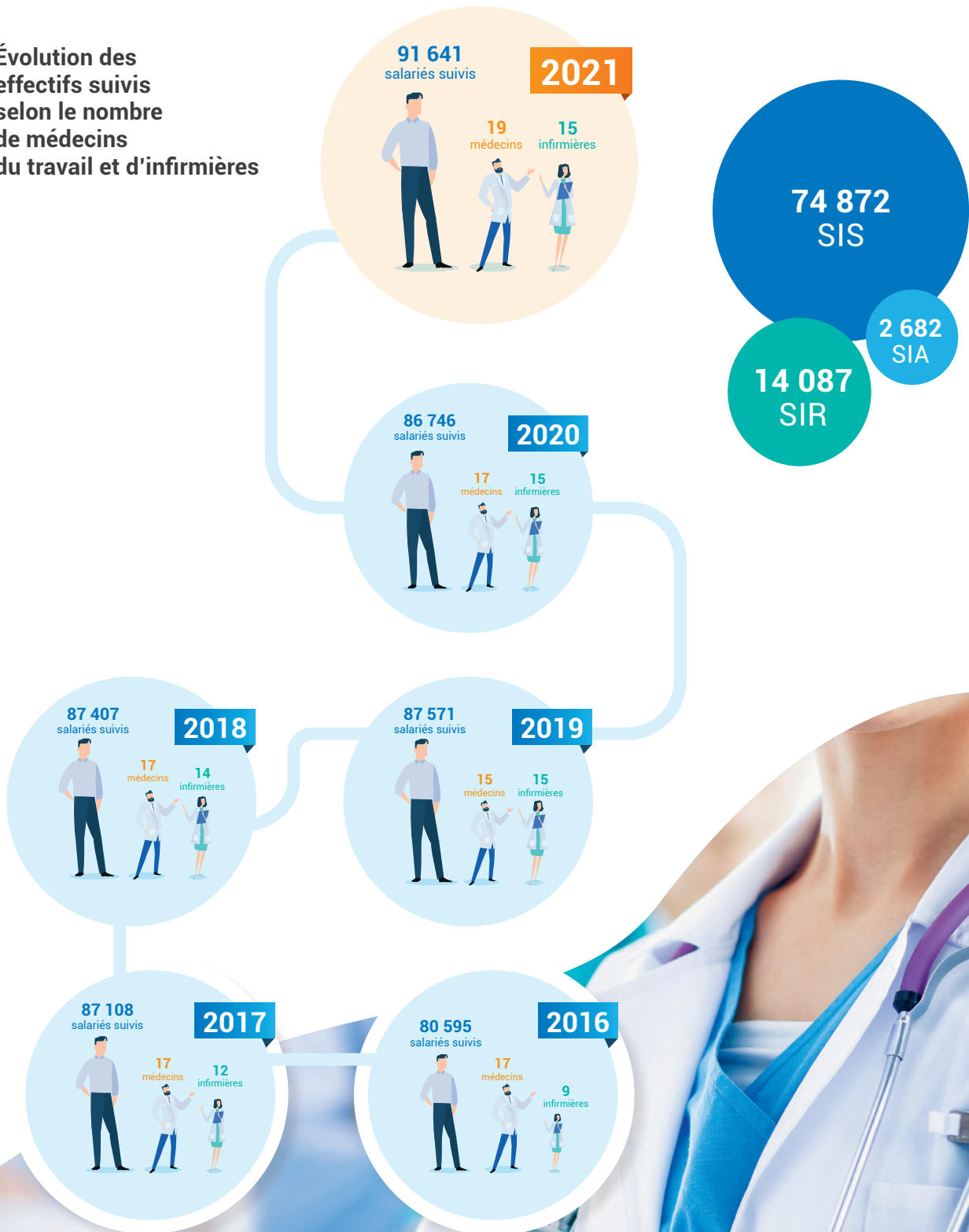
## LUMIÈRE SUR...

# ... Nos adhérents (au 31 décembre 2021)





## Évolution des effectifs suivis selon le nombre de médecins du travail et d'infirmières







# TENIR LE CAP...

- 16 ... dans un contexte de la pandémie de la Covid 19
- 18 ... avec des acteurs sur le plan national et régional
- 21 ... avec des systèmes d'information pour la continuité de la performance des collaborateurs



## TENIR LE CAP...

# ... dans un contexte de la pandémie de la Covid 19

24 comités de pilotage tenus  
dans le cadre de la campagne  
de la vaccination COVID 19



Protocoles  
sanitaires  
spécifiques mis  
en place pour  
le maintien de  
l'activité

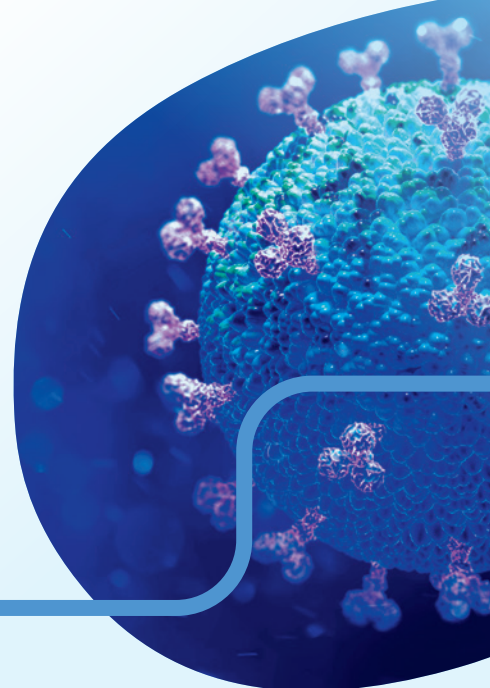
**PERSONNEL  
ASTE**



Obligation vaccinale  
pour l'ensemble des  
collaborateurs



Notes d'info pour  
le maintien du télétravail  
pour 99% des postes





**30 ateliers de prévention**  
en visioconférence dont 7  
sur le télétravail organisés  
pour les adhérents



**60 campagnes  
e-mailing ciblées  
pour :**

- La vaccination contre la covid-19
- Les ateliers prévention en visioconférence
- Les mesures sanitaires en entreprise



**33 913 consultations  
en présentiel**  
assurées par  
les médecins  
et infirmières



**325 entretiens  
téléphoniques**  
assurés par le  
médecin écoutant



**718 entretiens  
téléphoniques**  
effectués par  
l'assistante  
sociale



**1792 vaccinations  
contre la COVID 19 :**  
Opération  
« Coup de Poing »  
le 16 décembre 2021  
avec 274  
vaccinations

**RÉORGANISATION  
DES SERVICES  
PAR DES ENTRETIENS  
À DISTANCE AVEC  
DES SALARIÉS**

**129 entretiens  
téléphoniques**  
menés par  
la psychologue  
du travail



**294 téléconsultations**  
via l'outil clickdoc  
assurées par les  
médecins et infirmières



## TENIR LE CAP...

# ...avec des acteurs sur le plan national et régional

## Partenaires

**CAP  
EMPLOI**  
Handicap, recrutement & maintien



### Le Cap Emploi 91

L'Agefiph a développé des Services d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés porté par Cap Emploi dans chaque département, dont la mission consiste à accompagner l'entreprise et le salarié ou le travailleur indépendant, confrontés à une problématique de maintien dans l'emploi. Ces services, composés de professionnels spécialisés, interviennent en complémentarité des acteurs de l'entreprise, des Services de Prévention et de Santé au Travail, des services de l'assurance maladie, de la MSA et de tout organisme spécifique de la sécurité sociale.

L'ASTE, engagée depuis 2012 dans la démarche de prévention de la désinsertion professionnelle, a créé sa Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi, la CCPME. Afin que le salarié conserve une

dynamique d'emploi malgré la maladie, le handicap, il est apparu pertinent de renforcer l'accompagnement en y associant le Cap Emploi. **C'est ainsi qu'en janvier 2015, l'ASTE a signé une convention de partenariat reconduite en 2021.**

Ce travail collaboratif a pour but de prévenir le risque d'inaptitude en détectant précocement ce risque, de préparer au mieux le devenir du salarié handicapé, de rechercher les solutions possibles à son maintien dans l'emploi, etc.

**Ce partenariat opérationnel, permettant aux conseillers du Cap Emploi de participer aux réunions d'équipe de la CCPME, favorise la prise de décision en toute cohérence, la réactivité en cas de changement dans la situation du salarié accompagné, sans oublier un gain de temps pour l'employeur conseillé.**



Maison  
départementale  
des personnes  
handicapées



## La MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches. Elle associe différents acteurs : Conseil départemental, les services de l'État, les organismes de protection sociale. Elle est animée par le Conseil départemental. Elle s'adresse à l'ensemble des personnes en situation de handicap quels que soient leur âge et leur situation.

L'assistante sociale de l'ASTE travaille en étroite collaboration avec la MDPHE pour accompagner les salariés de nos entreprises adhérentes concernés par le handicap. Le nombre de salariés « travailleurs handicapés » suivi par l'ASTE en 2021 est de 2165. Le nombre de salariés aidés par l'assistante sociale pour un dossier RQTH est de 105.

**Une procédure accélérée pour les demandes de RQTH est régulièrement utilisée par les médecins du travail.**

## L'Assurance Maladie

### → Cellule PDP de la CRAMIF

Le travail en réseau avec l'Assurance Maladie grâce au référent PDP permet, au sein de la cellule PDP portée par la CRAMIF, de statuer sur les demandes d'action d'évaluation, de formation et de remobilisation d'un salarié pendant son arrêt de travail tout en étant indemnisé par l'Assurance Maladie.

### → Forum Santé Emploi

En 2021, l'assistante sociale a participé à 2 matinées de rencontres CRAMIF / Employeurs avec présence de l'ASTE comme partenaire SPSTI. Elle a pu informer les employeurs en matière de PDP et répondre à leurs questions en direct.



## Partenaires



### L'ASTIF

L'ASTE fait partie du réseau ASTIF depuis sa création en 2016. Cette association vise à promouvoir en Île-de-France sa réflexion commune concernant l'activité des Services de Prévention et de Santé au Travail de cette région.



### Présanse

L'ASTE adhère au réseau Présanse, organisme qui représente les Services de Prévention et de Santé au Travail. Cette association a notamment contribué en 2021 à accompagner les services dans la préparation de la mise en œuvre de la Loi du 02/08/2021 dans l'attente de la publication des décrets en 2022. Des « journées en Santé Travail » organisées en visioconférence ont permis aux acteurs de la santé au travail d'évoluer vers une pratique coordonnée à l'organisation du déploiement de la réforme 2022 qui vise à renforcer la prévention de la santé au travail.

### TOXILIST

L'application TOXILIST est un outil collaboratif partagé par 2160 professionnels de 48 Services de Santé au Travail en France. Il intègre des données enregistrées et actualisées par des professionnels des services (rédacteurs, toxicologues) et extraites des bases de données de référence : données toxicologiques (146 834 substances répertoriées) et données produits (90 000 Fiches de Données de Sécurité saisies par les services).

Les données extraites de TOXILIST permettent d'identifier des composants dangereux (CMR, allergisants, perturbateurs endocriniens...), d'éditer des graphiques de synthèse des dangers et de conseiller les entreprises utilisant les produits analysés. Depuis fin 2020, 52 adhérents de l'ASTE ont bénéficié de l'analyse des FDS de leurs produits via l'application TOXILIST qui a permis de repérer 42 composants CMR. Cela représente 887 FDS analysées pour nos adhérents dont 307 étaient déjà dans Toxilist (FDS saisie par un autre service) et 580 FDS ont été saisies par un professionnel ASTE (rédacteur). A l'ASTE, 44 professionnels ont été formés à la consultation de cet outil, dont 14 rédacteurs ont été formés à la saisie de FDS dans le cadre de l'action CMR. En tant que Correspondante Toxicologique de l'ASTE (CORTOX), notre hygiéniste du travail gère l'utilisation de la base de données de l'ASTE.



## TENIR LE CAP...

# ... avec des systèmes d'information pour la continuité de la performance des collaborateurs



### Toujours l'engagement RGPD

En 2021, l'ASTE a engagé l'actualisation des procédures de violation de données et de gestion des droits et réclamations.



### Télétravail pour les collaborateurs

Depuis le début de la crise sanitaire et ce, conformément aux directives nationales, le télétravail a été mis en place et maintenu en 2021 au sein de l'ASTE, pour les postes dont l'activité pouvait être télétravaillée. Tous les collaborateurs ont été équipés. La référente informatique soutient (par son expertise technique) l'accompagnement des collaborateurs dans le maintien des outils informatiques afin de garantir la continuité de l'activité du Service.



### MEDTRA

L'ergonomie de notre portail adhérents a été revue en octobre 2021 pour faciliter l'interactivité entre nos adhérents et notre Service.



### Mon Diagnostic Prévention «MDP»

Depuis le 29/03/21, tous les Assistants en Santé Travail (AST) de l'ASTE réalisent désormais les Fiches d'Entreprises (FE) via des tablettes numériques équipées d'un outil spécifique : le « MDP ». Ce module est également une aide possible pour la réalisation du DUER de l'adhérent.



### La Fibre haut débit pour tous les centres





# COUP D'ACCÉLÉRATEUR...

24 ... avec des engagements précurseurs  
à la réforme du 02/08/2021

25 ... avec la préparation du renouvellement  
de l'agrément du service (2022-2027)



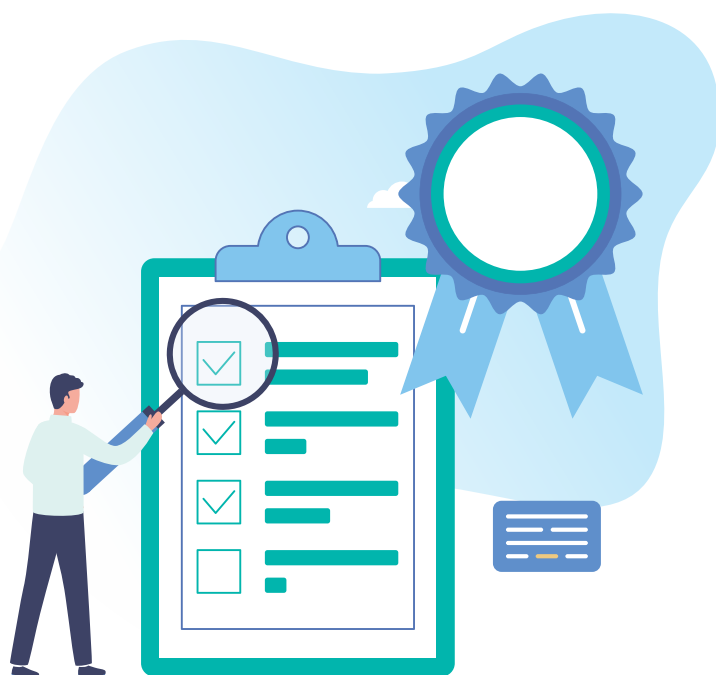


## COUP D'ACCÉLÉRATEUR... ...avec des engagements précurseurs à la réforme du 02/08/2021

Depuis le mois de juin 2021, l'ASTE a fait le choix de s'engager dans une véritable démarche de progrès en santé au travail (DPST) volontariste, qui lui permette d'adapter ses pratiques aux nouvelles exigences du secteur d'activité.

Ce projet structurant, dont tous les collaborateurs de l'ASTE sont les acteurs, vise à améliorer la satisfaction de nos adhérents et de leurs salariés, ainsi qu'à fluidifier, harmoniser et améliorer notre fonctionnement interne.

En avance sur la réforme de la santé au travail du 2 août 2021 qui prévoit une obligation de certification pour tous les futurs Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), nos équipes sont pleinement engagées dans cette démarche qualité pour satisfaire un haut niveau d'exigence professionnelle. Les critères retenus permettent de s'interroger sur tous les aspects de l'organisation du service et de dégager ainsi les axes de progrès fondés sur le besoin de santé des salariés et de conseil des employeurs. **L'ASTE vise la certification Amexist pour l'année 2022, par un organisme agréé.**



### La démarche qualité en 2021, c'est quoi ?

Lancement de la démarche qualité le 16 juin 2021

Réunions mensuelles du comité de pilotage

1 intranet créé en octobre 2021 avec des bases documentaires, des outils de gestion de la démarche qualité et des procédures mises à jour

9 groupes de travail pluridisciplinaires initiés en 4 mois



# ...avec la préparation du renouvellement de l'agrément du service (2022-2027)

Au dernier trimestre 2021, des groupes de travail se sont mobilisés plus particulièrement sur la réalisation du bilan des actions du Projet de Service 2018-2022. La direction de votre Service s'est également engagée à la

préparation du prochain Projet de Service, enjeu dans l'obtention du renouvellement de son agrément pour les 5 prochaines années.

Oct –  
dec  
2021

## Travail sur le bilan des actions du Projet de Service 2018-2022

- > Organiser et développer l'action en milieu de travail
- > Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- > Prévention des conduites addictives
- > Promouvoir la qualité de vie au travail et la prévention des RPS
- > Evolution et développement de la Fiche d'Entreprise
- > Prévention des CMR
- > Prévention dans le secteur de la logistique
- > Organiser le suivi individuel des intérimaires
- > Développer la communication interne et favoriser les échanges d'information entre les collaborateurs
- > Objectif DMST tout numérique

2021 -  
2022

## Accompagnement par un cabinet consultant

CN Consultants

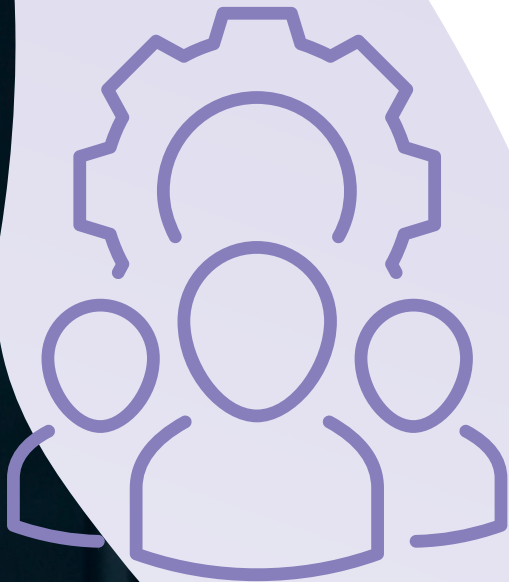
Janv-  
mai  
2022

- > Organisation du service, définition des actions, rédaction du nouveau Projet de service pour 5 ans avec l'élaboration d'un plan d'action
- > Avis du nouveau Projet de Service recueilli auprès des instances
- > Constitution des dossiers administratifs pour la Driets

  
Dépôt dossier  
demande agrément  
2022-2027

Juin  
2022





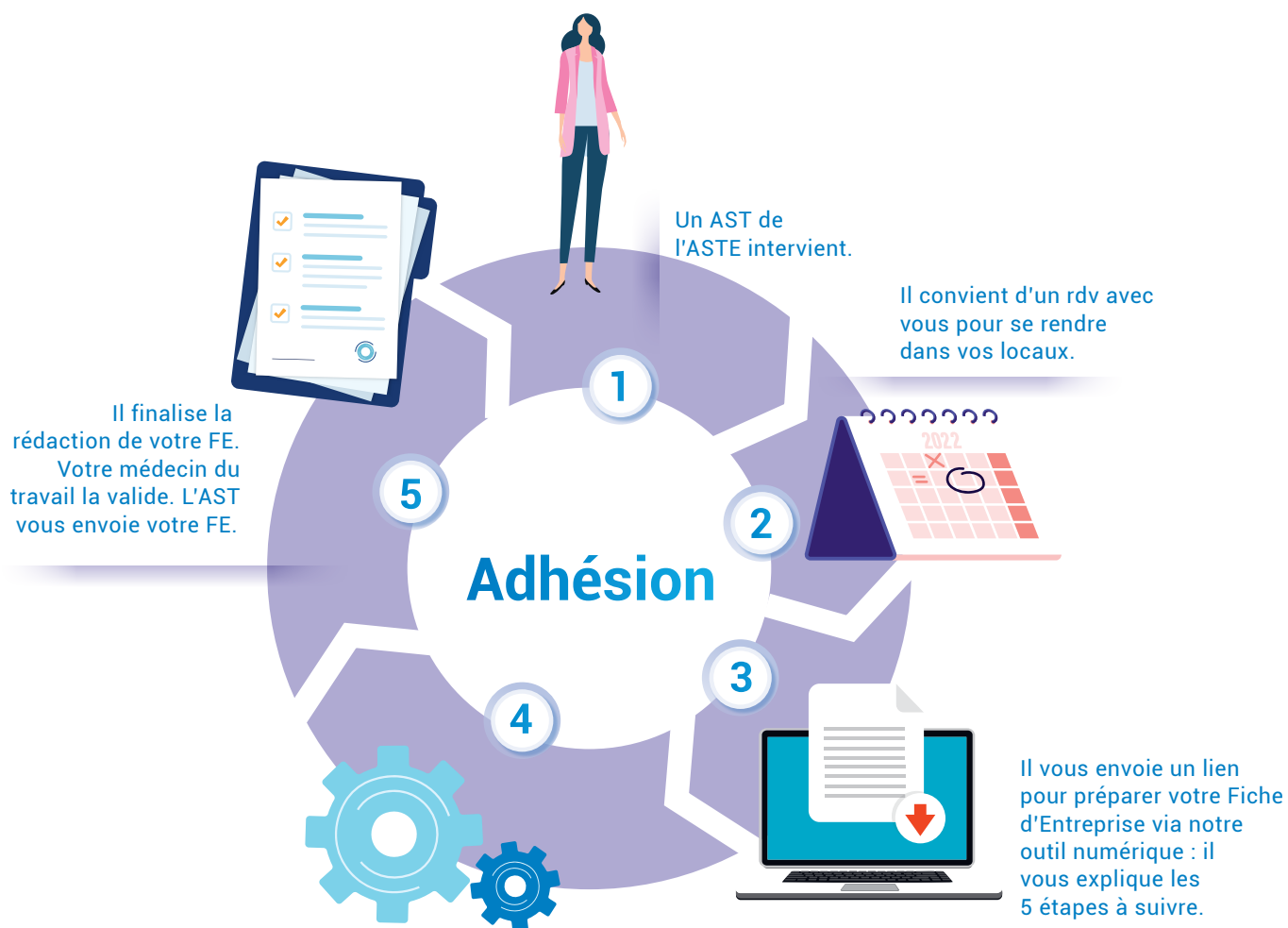
# L'ENGAGEMENT AU SERVICE DES EMPLOYEURS ET DE LEURS SALARIÉS...

- 28 ... dès l'adhésion
- 29 ... par un accès à un portail numérique dédié à l'employeur
- 32 ... par le repérage des risques professionnels
- 36 ... avec la possibilité de bénéficier d'une « prévention » adaptée à votre activité, conséquente au repérage des risques et pilotée par votre médecin du travail
- 44 ... avec le suivi de l'état de santé de vos salariés
- 50 ... avec une aide au maintien en emploi de vos salariés
- 52 ... avec l'accompagnement social
- 53 ... « L'ASTE vous écoute »



## L'ENGAGEMENT AU SERVICE DES EMPLOYEURS ET DE LEURS SALARIÉS...

# ... dès l'adhésion avec la visite d'un AST (Assistant en Santé au Travail)



### Lors de sa visite dans vos locaux, il :

- vous présente notre Service,
- vous communique vos codes d'accès à votre espace adhérent et vous explique son fonctionnement, notamment comment faire vos demandes de visite,
- procède avec vous à la visite de vos locaux pour identifier les risques professionnels de votre entreprise.



# ... par un accès à un portail numérique dédié à chaque employeur



## Un espace numérique sécurisé à disposition de nos adhérents

Pour faciliter vos démarches administratives et vous accompagner toujours plus loin dans la prévention, l'ASTE met à disposition de ses adhérents sur son site internet un espace qui vous est dédié, accessible avec les codes personnels qui vous sont attribués lors de votre adhésion.



### Actualités

Restez informé des actualités importantes qui peuvent concerner votre secteur professionnel en matière de santé au travail



### Formations

Accédez gratuitement à des modules d'e-learning sur les risques professionnels pour vos salariés



### Administratif

Gérez le suivi de vos salariés et faites vos demandes de rendez-vous, visualisez vos factures et modifiez vos coordonnées



### Prestations

Retrouvez tous les services proposés par l'ASTE dans le cadre de votre cotisation



### Documentations

Bénéficiez d'outils de prévention élaborés par nos équipes : affiches pour vos locaux, guides pratiques, documents interactifs pour vous aider à remplir vos obligations (inventaires des produits chimiques, notices de poste, modèles de courriers, etc.).





## Fréquentation web 2021



### Sur le site [www.santetravailessonne.fr](http://www.santetravailessonne.fr)



**90 427**  
utilisateurs uniques  
(+ 200 % par rapport à 2020)



**111 707**  
connexions



**153 626**  
pages vues



### Sur l'espace adhérent [adherent.santetravailessonne.fr](http://adherent.santetravailessonne.fr)



**79 830**  
utilisateurs uniques  
(+ 400 % par rapport 2020)



**101 469**  
connexions



**170 772**  
pages vues

La fréquentation du site internet de l'ASTE et de son espace des adhérents sécurisé est en constante augmentation depuis 2019. Elle peut s'expliquer par la généralisation du télétravail et comme en 2020 par la recherche d'informations concernant la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Le service de prévention et de santé au travail est reconnu comme un partenaire privilégié au quotidien, avec notamment les campagnes de vaccination régulières.



# De nouveaux supports de prévention réalisés par nos équipes en 2021



Guide  
risque  
routier



Depliant  
soudage

Fiches  
risque  
routier

**Fumées de gaz d'échappement et fumées de soudage contiennent des substances cancérigènes**

Les solvants peuvent contenir des substances Cancérigènes Mutagènes<sup>2</sup> ou Reprotoxiques<sup>2</sup> (CMR)

Pour rester en bonne santé et pour protéger mes collègues  
**J'utilise les aspirations à la source**

**Fumées de gaz d'échappement**

**Fumées de soudage**

**Solvants**

**ASTE** Votre service de santé au travail vous informe  
Tél. 01 60 88 83 83 - www.santetravailessonne.fr

**Mécaniciens carrossiers peintres**  
Risque cancérigène

Conduites responsables = prévention optimisée

RISQUES	EMISSIONS DIESEL	HUILES USAGÉES
	Particules solides respirables des gaz et fumées d'échappement	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) : benz[a]pyrène...
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Classés cancérigènes avérés pour l'homme par le CIRC et la Directive européenne 2019 / 130</li> <li>Cancer du poumon, de la vessie</li> <li>Association au monoxyde de carbone</li> <li>Maladies cardio-vasculaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Classés cancérigènes avérés pour l'homme par le CIRC et la Directive européenne 2019 / 130</li> <li>Cancer du cuir chevelu, peau, vessie, rein (croupé)</li> <li>Mutagènes</li> <li>Reprotoxiques</li> </ul>
	<b>Expositions</b>	<b>Contact avec la peau</b>
	Inhalation	
	Aspirer les gaz d'échappement à la source	Porter des gants réutilisables en nitrile
<b>SOLUTIONS de PRÉVENTION</b>		
<b>CUMUL des EXPOSITIONS</b> <p>L'effet « cocktail » majore les risques de maladies</p> <p>Régimes mobiles + microtravail + nettoyage + peinture</p> <p>Contact + inhalation plusieurs heures / jour pendant plusieurs années</p> <p>➔ Limiter les expositions</p>		

**ASTE**

**Prévenir le risque routier**  
Pourquoi ?

1<sup>er</sup> cause d'accident mortel lié au travail

Un risque caractérisé par le **grand des dommages** :

- Mort** : 50 % des AT mortels sont liés à la route
- Handicap** : 25% des AT entraînent des handicaps sans lien à la route
- Accidents liés au Travail** : en matière de blessés (29 87 ans, réelles en Europe, sur les subrogations, de plus, non aggrégatives)

**Un risque pénal pour l'employeur**

Obligation de sécurité de résultat : organiser la prévention

**Responsabilités :**

- Crise** : obligation de reporter sur le salarié la prévention
- Facte prévisible**

**Pénalités :** obligation de déplorer des blessures permanentes à la loi

**Plan de prévention des risques routiers**

➔ **Plan de prévention des risques routiers**

➔ **Plan de prévention des risques routiers**

➔ **Plan de prévention des risques routiers**

**ASTE**

Affiche  
sur le  
risque  
inhalation

Fiches  
Risque  
CMR



## L'ENGAGEMENT AU SERVICE DES EMPLOYEURS ET DE LEURS SALARIÉS...

# ... par le repérage des risques professionnels

En premier lieu, l'ASTE vous accompagne en réalisant votre Fiche d'Entreprise (FE), fiche réglementaire obligatoire à tenir à disposition du médecin inspecteur du travail et de la DRIEETS.



### Pourquoi cette fiche-est-elle incontournable pour vous, employeur ?

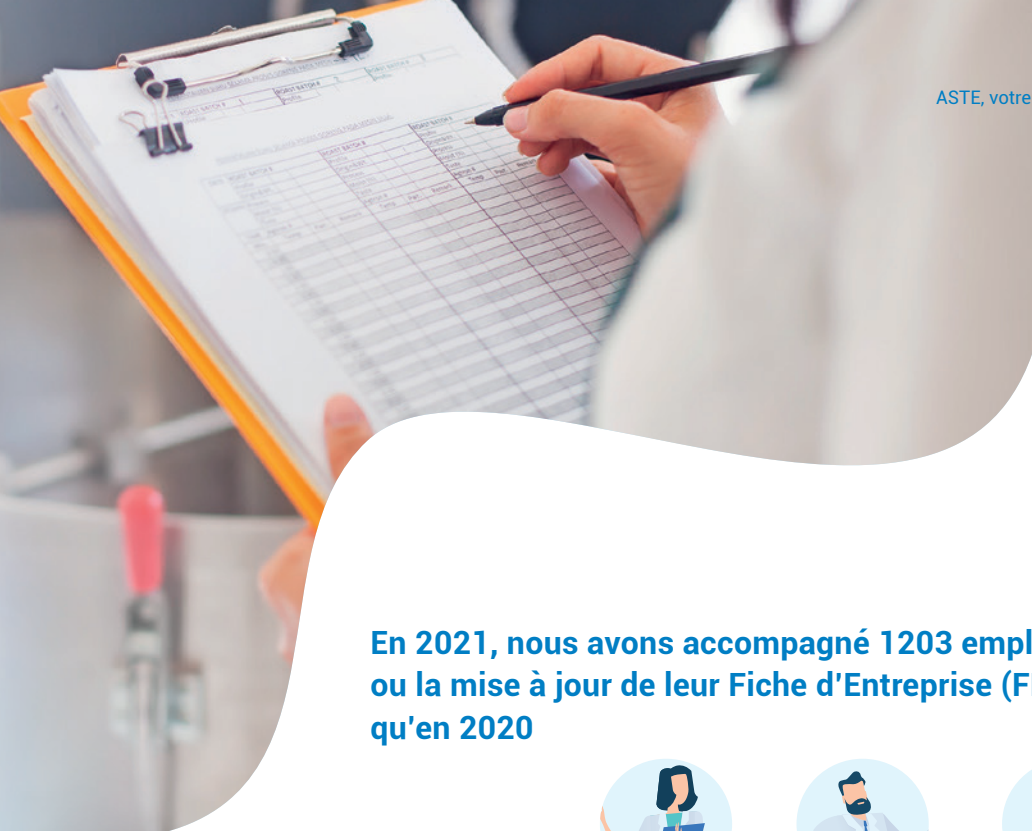
Les professionnels de notre équipe pluridisciplinaire (les AST ou les infirmières ou les médecins) prennent le temps de parcourir avec vous vos locaux et **recensent, évaluent les risques professionnels propres à votre entreprise et à son activité.** Ce temps d'échanges sur les conditions de travail dans votre entreprise représente une aide précieuse avant tout pour VOUS, mais également pour NOUS !

#### VOUS,

prenez ainsi le temps de mieux connaître vos obligations réglementaires pour assurer la sécurité et la santé au travail de vos salariés.

#### NOUS,

adaptions en conséquence la surveillance médicale individuelle de vos salariés. Le médecin et l'infirmière peuvent mieux connaître l'environnement de travail de vos salariés.



En 2021, nous avons accompagné 1203 employeurs par la rédaction ou la mise à jour de leur Fiche d'Entreprise (FE), soit 11% de plus qu'en 2020

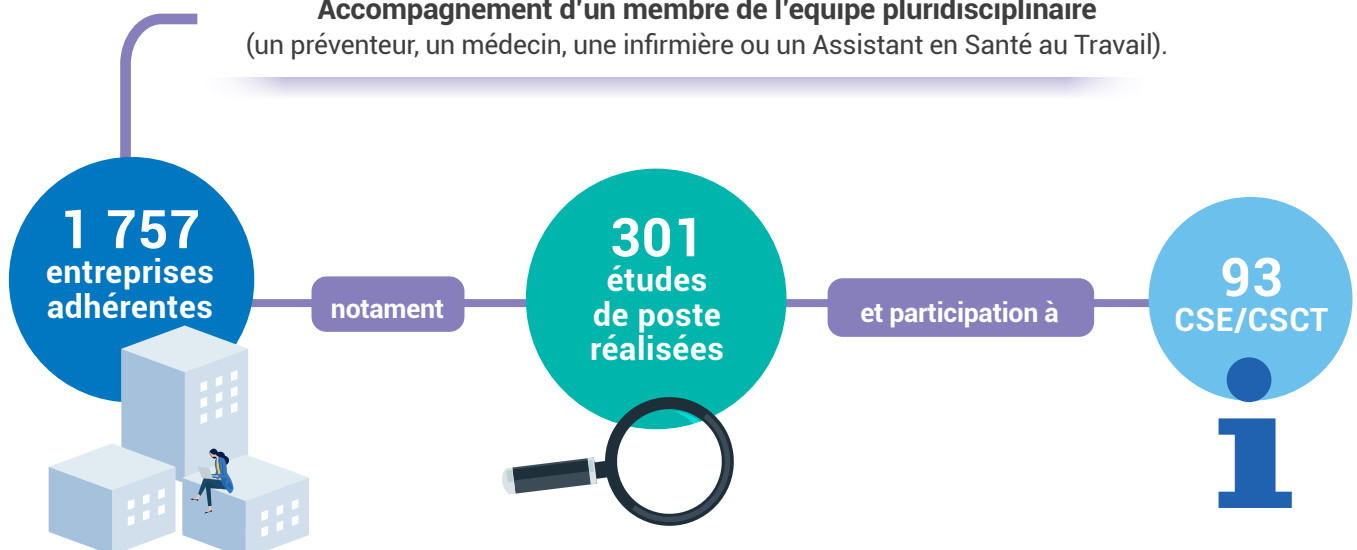


		INFIRMIERES	MEDECINS	AST	TOTAL
ANCIENS ADHÉRENTS	Nouvelles FE	24	53	408	485
	Mises à jour FE	20	35	140	195
NOUVEAUX ADHÉRENTS	Nouvelles FE		80	440	520
	Mises à jour FE		2	1	3
TOTAL		44	170	989	1203



## Les actions en milieu de travail

Accompagnement d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire  
(un préventeur, un médecin, une infirmière ou un Assistant en Santé au Travail).





## Panorama des expositions aux principaux risques professionnels



**91 641**  
salariés suivis  
en 2021

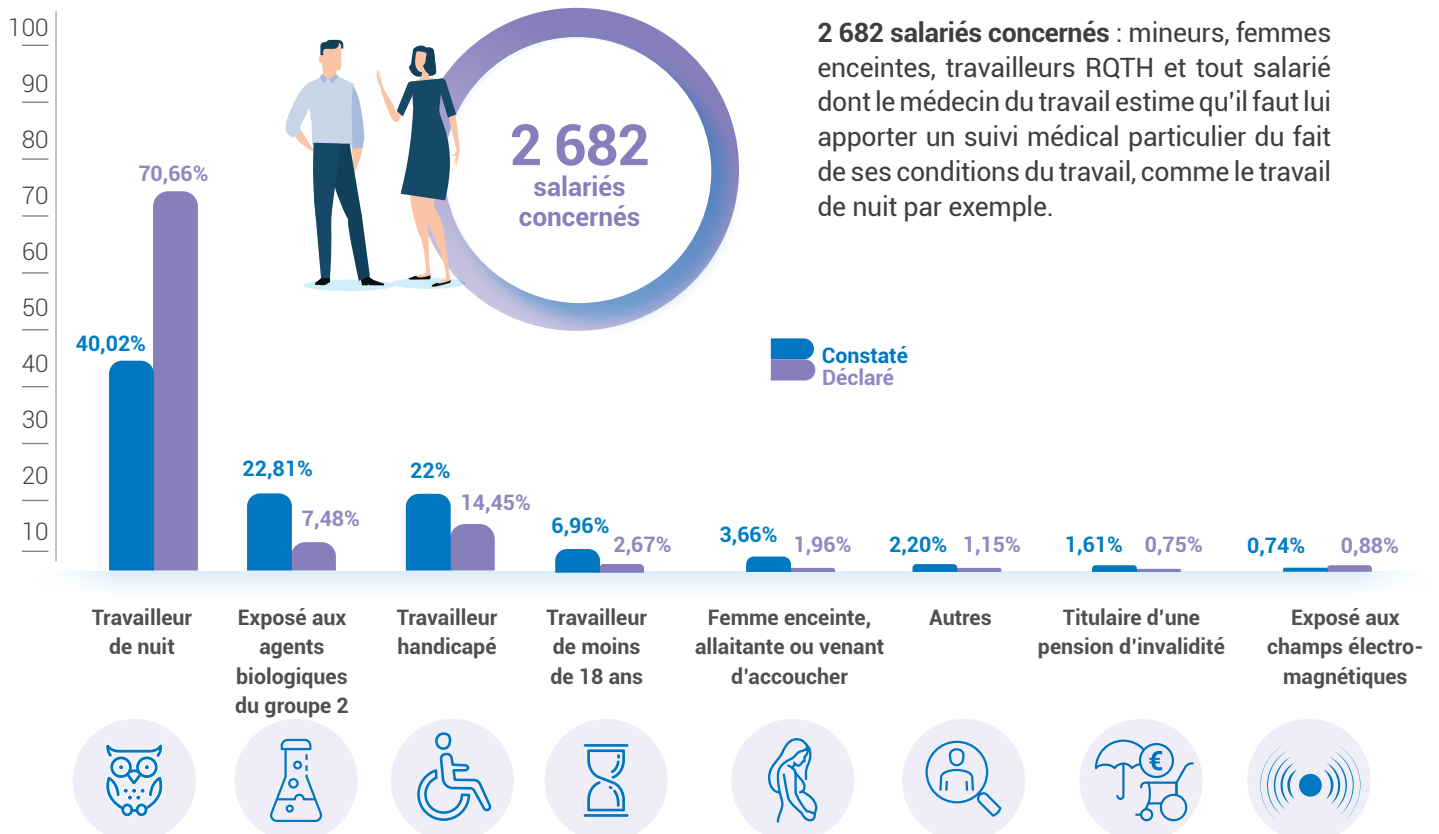
### Le Suivi Individuel Simple (SIS)

Le Suivi Individuel « Simple » ne veut pas dire que votre salarié bénéficiera d'un suivi moindre. Chaque professionnel de santé de l'ASTE, qui reçoit en visite médicale votre salarié, lui assure un **suivi personnalisé selon son état de santé et l'environnement de son poste de travail**. C'est pourquoi, un membre de l'équipe pluridisciplinaire peut être amené à se rendre sur le lieu de travail de votre salarié pour mieux se rendre compte de la réalité du « terrain ».



**74 872**  
salariés  
concernés

### Le Suivi Individuel Adapté (SIA)





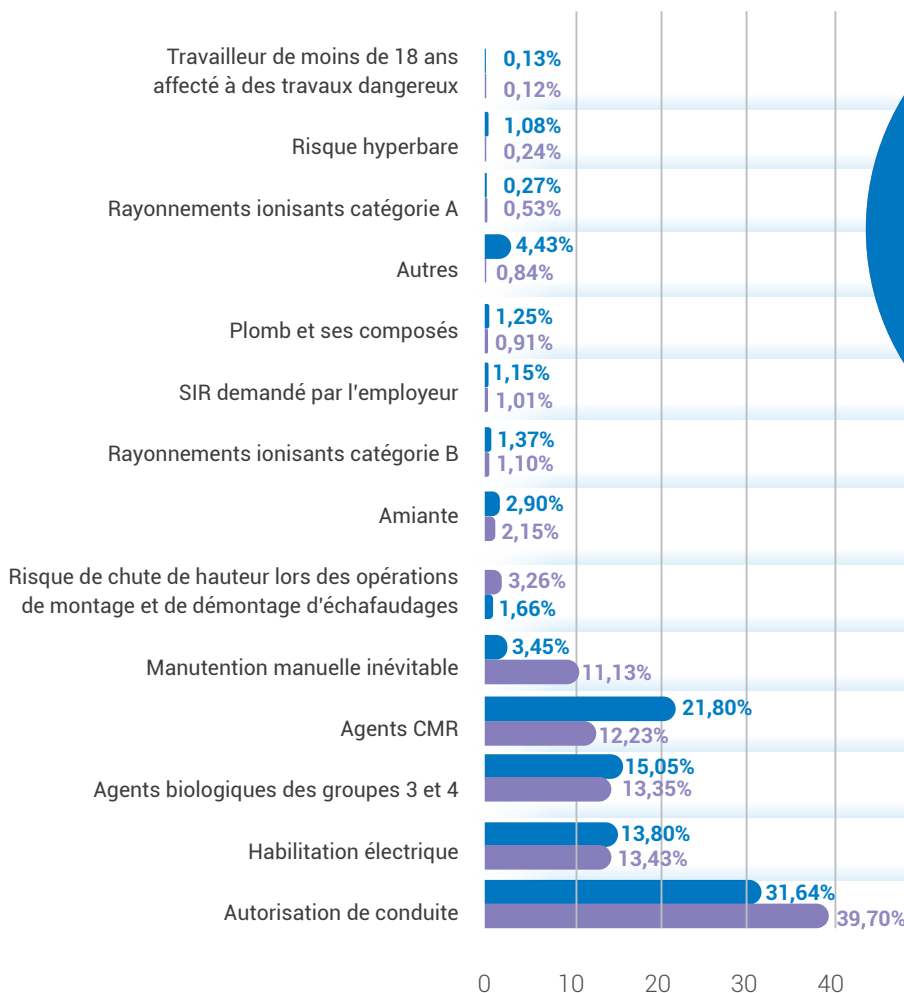
## Le Suivi Individuel Renforcé (SIR)

Des critères très précis répondent au Suivi Individuel Renforcé. Il peut exister un décalage entre ce que vous déclarez et ce que constate votre médecin du travail. Il est à votre disposition pour vous aider dans la déclaration des risques. La surveillance médicale sera adaptée à la connaissance qu'a votre médecin du travail et son équipe, de votre entreprise.



**14 087**  
salariés  
concernés

Les salariés exposés aux risques suivants	Les salariés affectés à des postes pour lesquels le Code du travail prévoit un examen d'aptitude spécifique	Les salariés affectés à des postes que l'employeur déclare comme présentant des risques particuliers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• amiante</li> <li>• plomb</li> <li>• agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR tels que définis par l'art. 4412-60 du Code du travail)</li> <li>• agents biologiques des groupes 3 et 4</li> <li>• rayonnements ionisants</li> <li>• milieu hyperbare</li> <li>• chute de hauteur (lors de montage/démontage d'échafaudages).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les jeunes de - de 18 ans affectés sur des postes dangereux réglementés (art.R 4153-40 du Code du travail)</li> <li>• les salariés menant des travaux sous tension (habilitation électrique obligatoire)</li> <li>• les salariés ayant une autorisation de conduite (CACES), par exemple d'un engin de levage</li> <li>• les salariés ayant recours à la manutention manuelle au-delà de 55kg.</li> </ul>	<p>Après avis du médecin du travail et du CSE ou des délégués du personnel, l'employeur peut compléter la liste des postes présentant des risques particuliers. Cette liste doit être motivée par écrit et transmise au Service de Prévention et de Santé au Travail.</p>



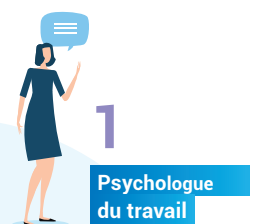
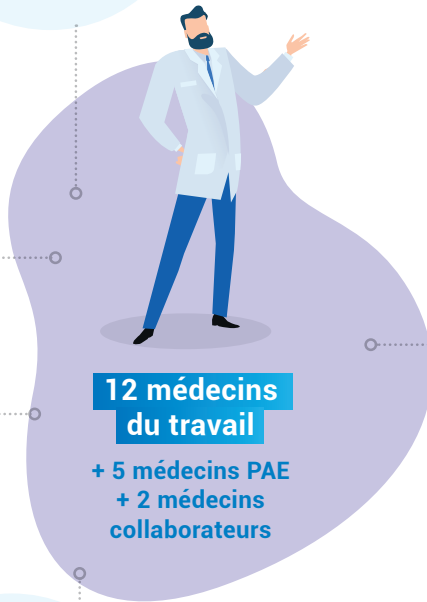
**Constaté**  
**Déclaré**

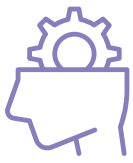


## L'ENGAGEMENT AU SERVICE DES EMPLOYEURS ET DE LEURS SALARIÉS...

# ... avec la possibilité de bénéficier d'une « prévention » adaptée à votre activité et pilotée par votre médecin du travail

Votre médecin du travail peut « vous » déléguer des professionnels spécialisés dans différents domaines de compétences chargés de vous accompagner dans votre démarche de prévention de la santé de vos salariés et de vous conseiller dans l'amélioration des conditions de travail dans votre entreprise.



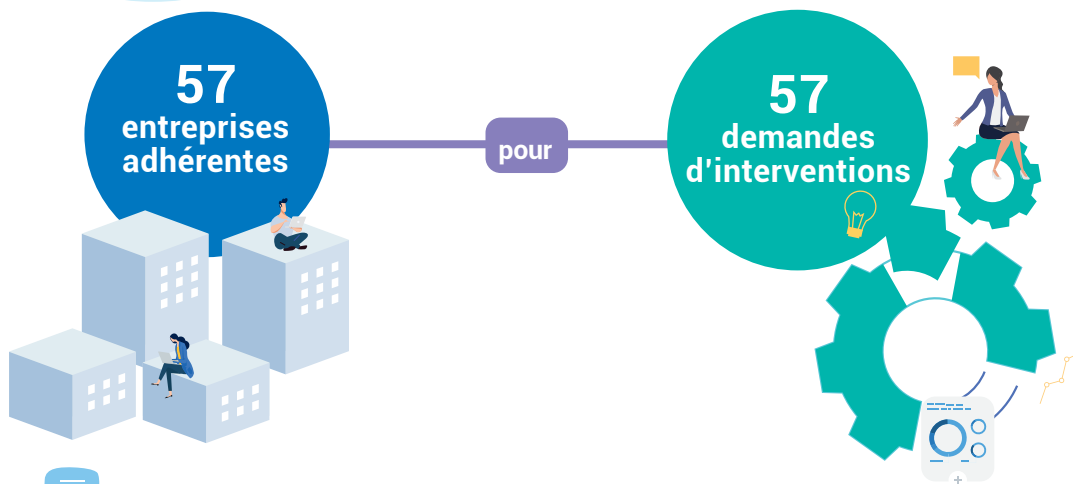


## L'ASTE vous accompagne dans la prévention des risques psychosociaux



La psychologue du travail

a accompagné\*



### ELLE A ANIMÉ 4 ATELIERS DE PRÉVENTION

**Télétravail : comment manager ses équipes à distance ?**

**Comment identifier les RPS dans le DUERP ?**

La psychologue, comme d'autres professionnels au sein de l'ASTE, a intégré le télétravail dans son organisation quotidienne. Après 2 années d'expérimentation, nous pouvons constater une légère augmentation de ses activités auprès des entreprises et des salariés ainsi qu'un gain au niveau de l'efficience personnelle.

Avec la crise sanitaire, la santé mentale est devenue un sujet incontournable pour l'ensemble des entreprises françaises.

La psychologue est aussi une actrice de la cellule chargée d'œuvrer à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle : elle accompagne et oriente les salariés ayant des problèmes de santé pouvant mettre en péril la poursuite

de leur activité professionnelle. Elle les aide à prendre conscience de leurs capacités mobilisables, les accompagne dans les différentes démarches d'orientation et identifie les partenaires pouvant les aider. La psychologue apporte une écoute, des conseils et un éclairage aux salariés déstabilisés par l'apparition ou l'aggravation d'un problème de santé. Elle participe ainsi à l'évolution et à la sécurisation des parcours professionnels.

Elle pilote également depuis 2018 une action de groupe destinée à impliquer une cible d'adhérents dans une démarche de Qualité de Vie au Travail dans le cadre du projet de service 2018-2022 engagé par l'ASTE (voir page 25).

\*hors accompagnement Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (CCPME)



## Notre médecin « écoutant » accueille, à la demande de votre médecin du travail et avec son accord préalable, tout salarié, du manager à l'agent d'exécution, en difficulté professionnelle ou en difficulté personnelle avec retentissement professionnel

Par une écoute neutre, bienveillante et une analyse objective de la situation décrite, le médecin « écoutant » permet d'apporter un éclairage nouveau et de désamorcer certaines « crises ». Il contribue ainsi à la prévention des

risques psychosociaux en entreprise. A l'ASTE, c'est un médecin du travail qui a été formé spécifiquement en matière de psychologie du travail.



Le médecin « écoutant »

a accompagné\*

144  
entreprises adhérentes



A assuré  
288  
consultations



145 salariés  
ont bénéficié d'au  
moins 1 consultation



Dans plus de 95 % des cas, le motif de la consultation est en lien avec une souffrance au travail qu'elle qu'en soit l'origine. Dans les autres cas, il s'agit de souffrance en lien avec la vie personnelle du salarié qui a un impact ou un début d'impact sur la vie professionnelle. Le médecin qui oriente le salarié vers ce type de consultation souhaite principalement lui offrir un temps d'écoute et de conseils (80 % des orientations).

Dans 20 % des cas, il attend du médecin écoutant un avis complémentaire au sien, dans le cadre d'une inaptitude notamment. Les symptômes exprimés lors des entretiens sont des troubles anxieux, le plus souvent combinés à des états dépressifs d'intensité variable, parfois des épuisements professionnels, plus rarement des psycho-traumatismes. Le sujet de la crise sanitaire a été très régulièrement abordé pendant le temps des consultations, mais c'est souvent sa répercussion sur l'organisation et les conditions de travail qui a été soulevée comme facteur aggravant d'une situation déjà complexe.

En fin d'année, plus nombreuses ont été recueillies les réactions d'incompréhension, de peur et de rejet vis-à-vis de l'obligation vaccinale dans certains secteurs d'activités.

\*hors accompagnement Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (CCPME)



Le médecin « écoutant » est aussi un acteur de la Cellule chargée d'œuvrer à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle : il propose un temps d'écoute dans le cadre de la souffrance au travail. (Voir page 51).

Il a été également sollicité depuis 2018 dans le cadre de l'action collective destinée à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle dans le cadre du projet de service 2018-2022 engagé par l'ASTE (voir page 25).



## L'ASTE vous accompagne en matière de mesures d'ambiances physiques et vous aide à la réalisation de votre Document Unique

Un prestataire assure les besoins de métrologie complexes sur sollicitations de votre médecin du travail.  
Un formateur externe vous accompagne dans la réalisation de votre DUERP via un atelier spécifique (voir page 42).

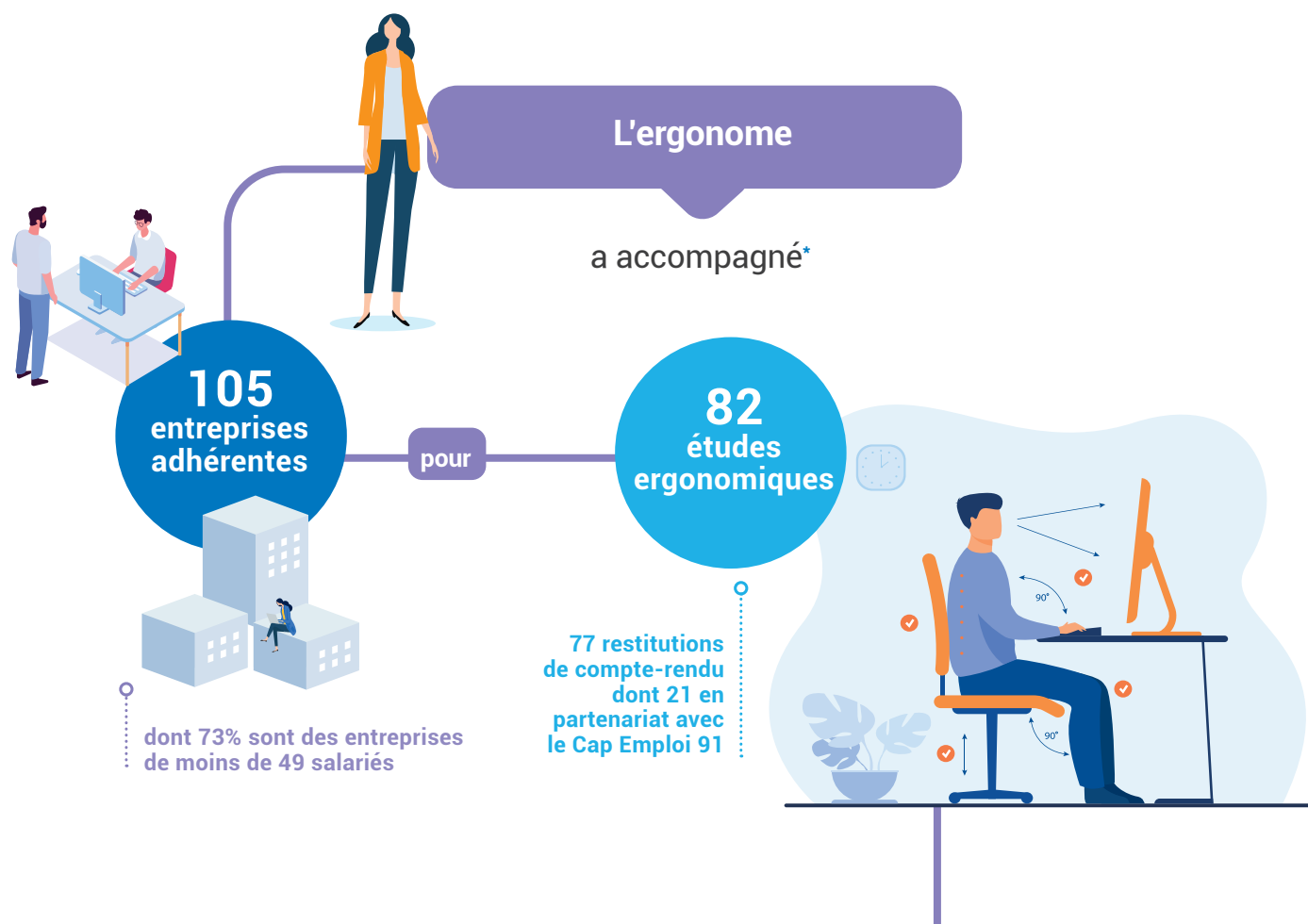


## L'ASTE vous accompagne en matière d'études et de sensibilisations ergonomiques

### Notre ergonomiste se déplace sur le site de votre entreprise à la demande de votre médecin du travail

Elle observe et analyse le poste de votre salarié et l'environnement de travail en menant si besoin, au préalable, des entretiens avec le salarié. Un rapport préconisant des

actions concrètes (matériel adapté, organisation du travail, etc.) vous est ensuite transmis.



L'ergonome de l'ASTE intervient aussi auprès de la Cellule chargée d'œuvrer à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle : elle réalise les études de poste et propose des aménagements qui respectent l'état de santé de votre salarié (voir page 51).

Elle est également impliquée depuis 2018 dans actions collectives de travail (promotion de la QVT et la prévention des RPS / Prévention dans le secteur de la logistique) dans le cadre du projet de service 2018-2022 engagé par l'ASTE (voir page 25).

- 5 sensibilisations travail sur écran
- 6 ateliers de prévention « Comment aménager un poste en télétravail ? » ont été animés

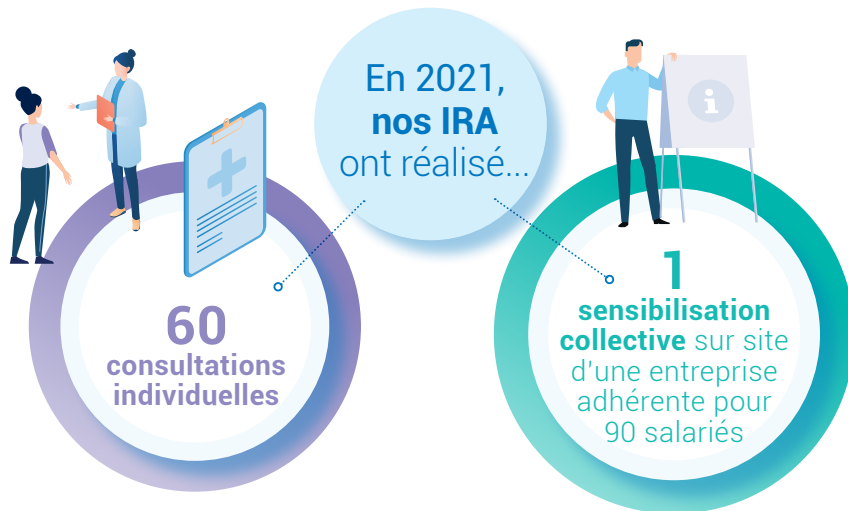
\*hors accompagnement Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (CCPME)



## L'ASTE vous accompagne dans la prévention des conduites addictives

4 Infirmières Référentes en Addictologie (IRA), spécifiquement formées, interviennent dans 4 des centres de l'ASTE. Elles accueillent les salariés en consultation individuelle sur orientation de votre médecin du travail. C'est l'occasion pour le salarié de prendre conscience de la réalité

de l'addiction et de se voir informer sur les possibilités qui existent pour sa prise en charge ambulatoire. L'ASTE travaille avec des partenaires notamment les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).



Nos IRA ont également participé depuis 2018 à une action collective dans le cadre du projet de service 2018-2022 engagé par l'ASTE et destinée à sensibiliser une cible d'adhérents dans la démarche de la prise en charge des conduites addictives en santé au travail. C'est une mission complexe, car elle se situe à l'articulation de l'individu et du collectif, du management et du médical, de la liberté individuelle et de la responsabilité de l'entreprise. Comment initier et soutenir une vraie politique de réduction des risques et de gestion des conduites addictives au travail ?



## L'ASTE vous accompagne dans la prévention du risque chimique

Notre hygiéniste du travail et de l'environnement, missionnée par le médecin du travail, se rend dans votre entreprise et vous aide à identifier le risque chimique (substances CMR, allergisantes, avec valeur limite d'exposition...) des produits et des émissions. Elle vous accompagne sur la gestion de la prévention dans ce domaine : évaluations du risque

chimique, stockage des produits, gestion des déchets, suivi des expositions, etc. Elle vous conseille sur les actions à mettre en place pour diminuer les expositions : aide à la substitution, préconisations de protections collectives/individuelles adaptées, ventilation des locaux, etc. En 2021, ses interventions étaient axées en priorité sur les TPE, dont de nombreux garages. Elle consacre également du temps au développement d'outils et de supports de prévention pour les entreprises.



Notre hygiéniste du travail et de l'environnement pilote également depuis 2018 l'action CMR (Cancérogène Mutagène Reprotoxique) dans le cadre du projet de service 2018-2022 ; action qui s'inscrit dans la continuité du CPOM CMR.



## L'ASTE déploie pour ses adhérents des ateliers de prévention complémentaires

Depuis 2017, les préventeurs de l'ASTE organisent des ateliers collectifs d'information et de sensibilisation sur la prévention, destinés aux responsables-chefs d'entreprise, membres de CSE, chargés de prévention, délégués du personnel, etc. Ces sessions sont l'occasion d'être accompagnés par nos professionnels sur des problématiques rencontrées dans l'entreprise et d'échanger avec d'autres employeurs.

En 2021, tous les ateliers prévention de l'ASTE ont été animés en visioconférence. Cette nouvelle organisation initiée en 2020 pour répondre aux exigences des consignes sanitaires est devenue une habitude, à la fois pour nos préventeurs mais aussi pour nos adhérents. La plupart apprécie la souplesse de ce format, sans contrainte de transport à prévoir, compatible avec le télétravail.

Certains thèmes cependant ont souffert de ce protocole et attendront la possibilité de se réunir sans risque en présentiel pour être à nouveau organisés. L'atelier « addictions et travail » par exemple, durant lequel nos Infirmières Référentes en Addictologie proposent des simulations, ne peut se faire à distance.

thème		Nb de sessions	inscrits	% de présents
Atelier comment réaliser son document unique	Séance 1 : évaluation des risques et rédaction du DU	11	140	70
	Séance 2 : plan d'action	10	89	65
Comment aménager un poste en télétravail		6	65	58,5
Comment identifier les RPS et les intégrer dans le document unique ?		3	27	74
Ondes et rayonnements		4	37	51
Comment manager ses équipes à distance		2	16	81



## L'ENGAGEMENT AU SERVICE DES EMPLOYEURS ET DE LEURS SALARIÉS...

# ... avec le suivi de l'état de santé des salariés

L'année 2021 est restée marquée pour tous et dans tous les domaines par l'évolution de la crise sanitaire et sa gestion au mieux des intérêts de chacun.

Le début de l'année a donc vu un retour progressif des entretiens médicaux en face à face et une diminution au fil des mois de l'utilisation de l'outil de visio consultation click doc, principalement utilisé par les infirmières en télétravail.

Cet outil s'est révélé indispensable pour maintenir un lien avec nos salariés et révèle l'adaptation du secteur médical aux nouvelles situations de travail et aux nouvelles technologies qui doivent nous accompagner pour suivre l'évolution du monde qui nous entoure.

Il nous faut rester ouvert sur d'autres façons de travailler pour l'ensemble des collaborateurs de l'ASTE comme dans le service rendu aux salariés et aux adhérents. Aussi une réflexion sur la pérennité de l'utilisation de click doc et des situations dans lesquelles il s'avère pertinent, devra probablement être menée.

2021 est évidemment et surtout l'année d'une campagne de vaccination massive avec une mobilisation impressionnante du monde médical et une incitation inédite des pouvoirs publics à la mobilisation des Services de Prévention et de Santé au Travail dans cette «croisade».

Espérons que l'on peut y voir une prise de conscience que la santé au travail occupe une place privilégiée par sa proximité et sa capacité à toucher un public cible. La loi du 02 août 2021 élargit d'ailleurs officiellement les missions de prévention en santé travail à des missions de prévention en santé publique.

L'ASTE a pris part dans cette campagne avec conviction plus que par obligation et les salariés vaccinés contre la Covid 19 par notre intermédiaire ont été satisfaits et rassurés du sérieux de notre prise en charge.

Pourtant, malgré la volonté de tous les centres, de toutes les équipes à passer la crise en continuant à rendre un service de qualité, une critique revient de façon permanente : le retard pris dans les visites médicales. Ce retard, mathématique au vu du manque de consultations de 2020 et du temps consacré à la vaccination, mine les relations avec certains adhérents et met les secrétariats en première ligne avec un problème impossible à résoudre sauf avec du temps.

En parallèle, les situations complexes de 2020, masquées par les confinements et le chômage partiel, sont réapparues en 2021 et s'ajoutent aux situations en cours. Les médecins font face à une intensification du contenu de la visite médicale et l'efficacité de l'équipe pluridisciplinaire, notamment la CCPME, n'est plus à démontrer dans l'aide aux décisions comme dans l'accompagnement du salarié.

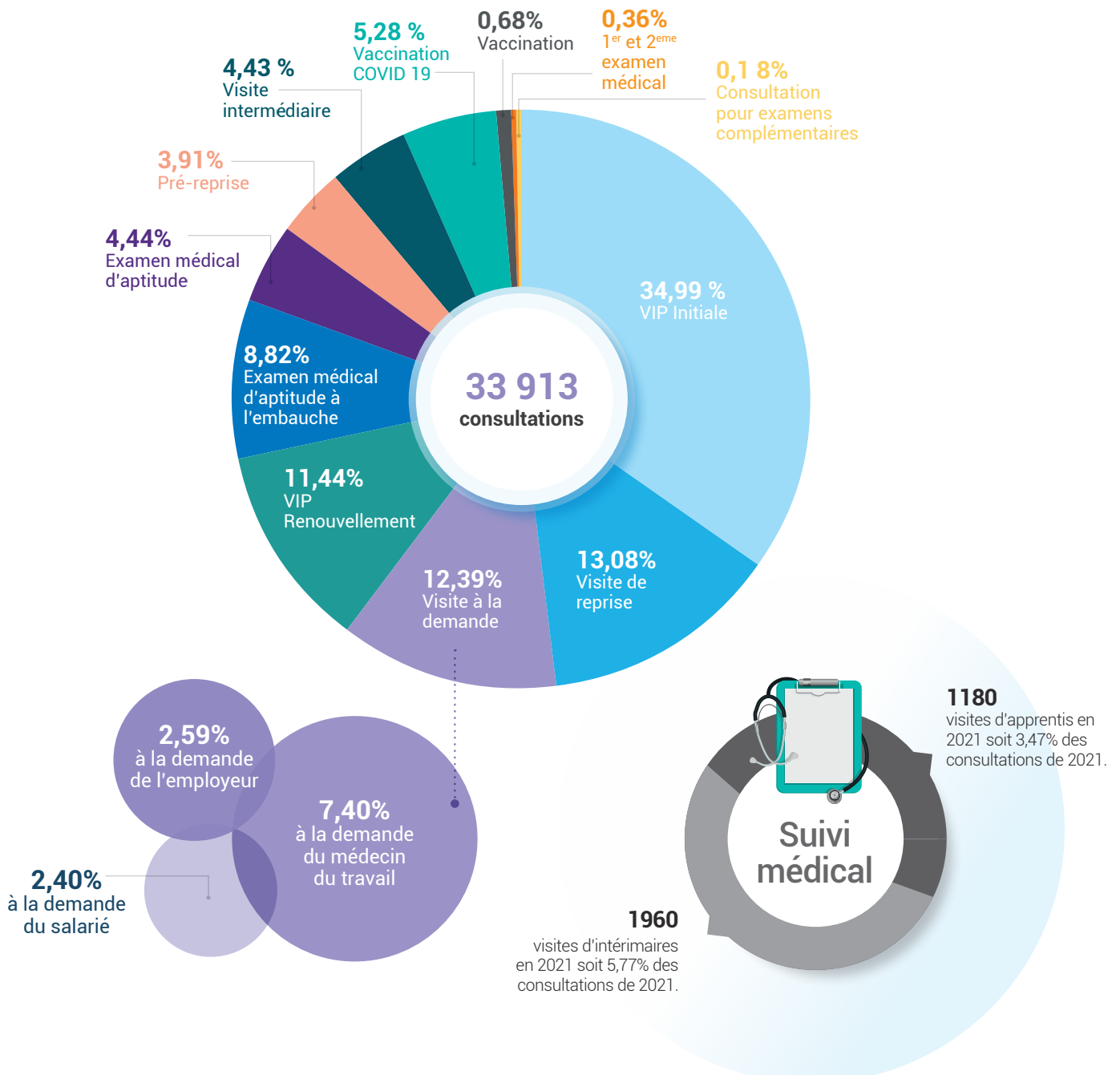
Le maintien dans l'emploi, au cœur de tous les métiers de l'ASTE et enjeu de la réforme, ne constitue donc pas un défi mais une continuité évidente de notre travail.

**Le médecin coordinateur**



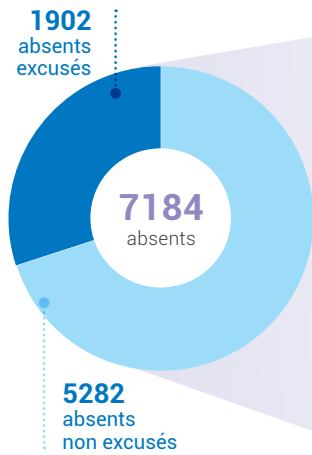
## L'ENGAGEMENT AU SERVICE DES EMPLOYEURS ET DE LEURS SALARIÉS...

# ...avec le suivi de l'état de santé de vos salariés dès l'embauche et tout au long de la carrière professionnelle

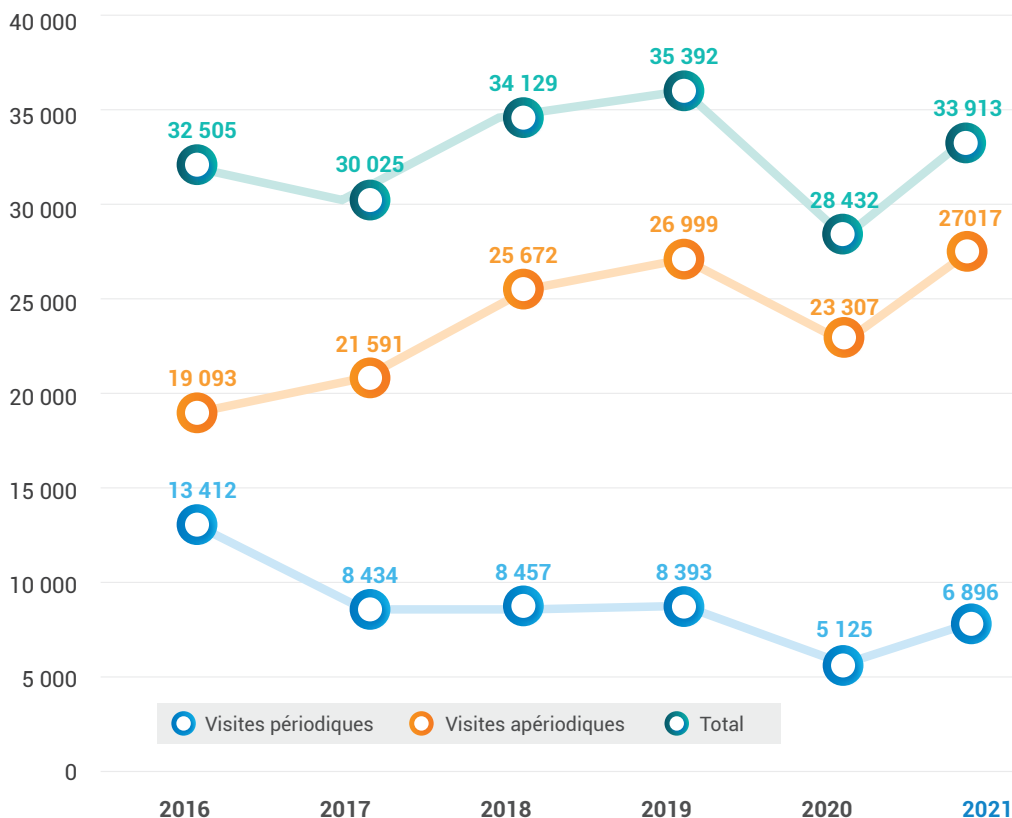




## L'absentéisme aux visites



## L'évolution des visites



### Focus

#### Visites apériodiques

- Examen médical d'aptitude à l'embauche
- Préreprise
- Reprise (après maladie, après maladie pro, AT, maternité, maternité/Congé parental)
- Visite avant départ à la retraite
- VIPI
- Visite à la demande (de l'employeur ou du MDT ou du salarié)

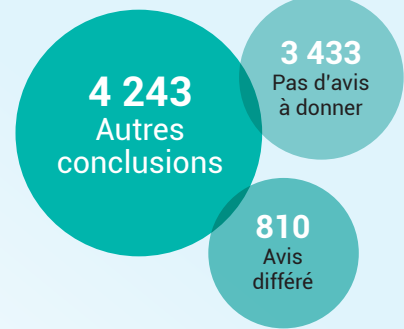
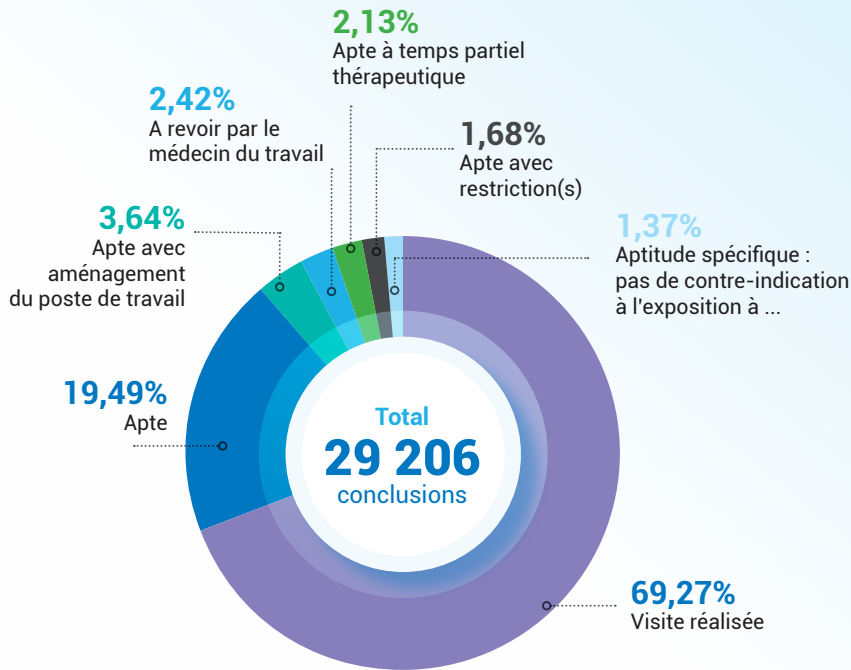
#### Visites périodiques

- Examen médical d'aptitude
- Visite d'information et de Prévention (renouvellement)
- Visite intermédiaire

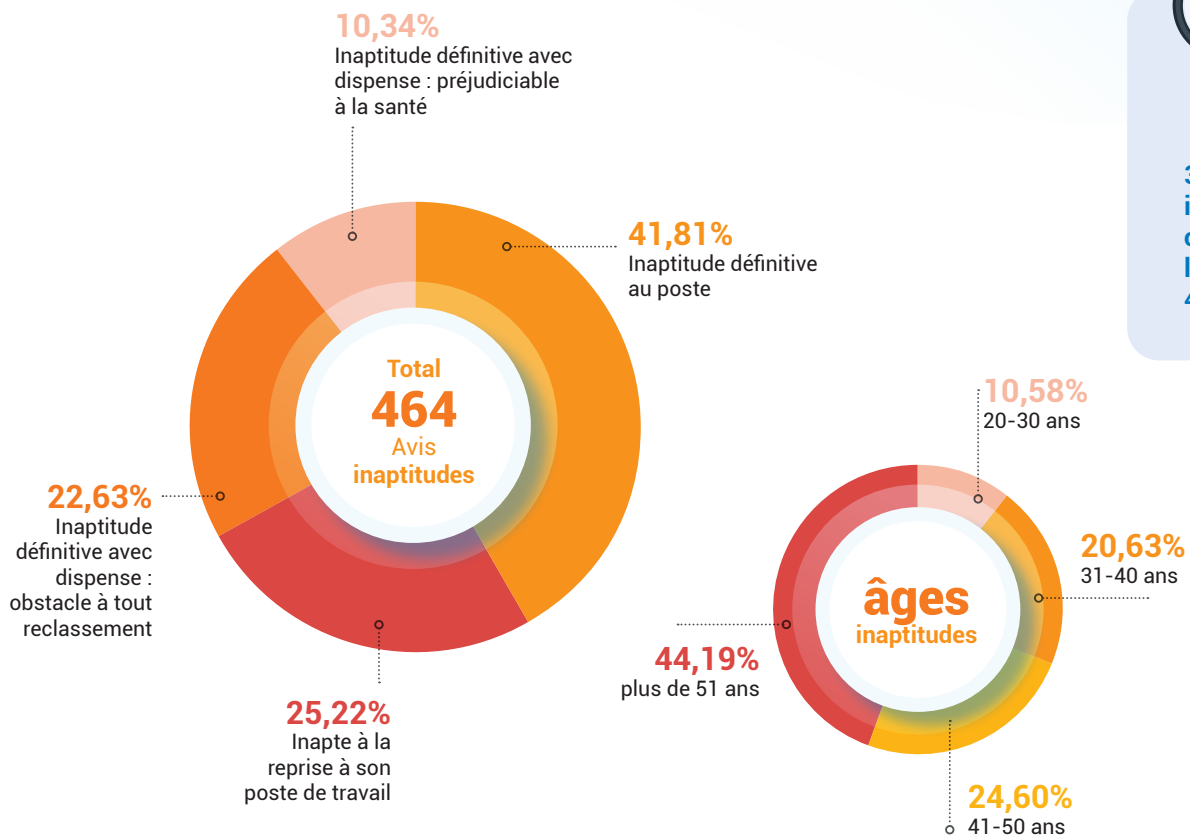


## Les conclusions des visites

### Avis aptitudes



### Avis inaptitudes



#### Focus

31 % des inaptitudes concernent les moins de 40 ans

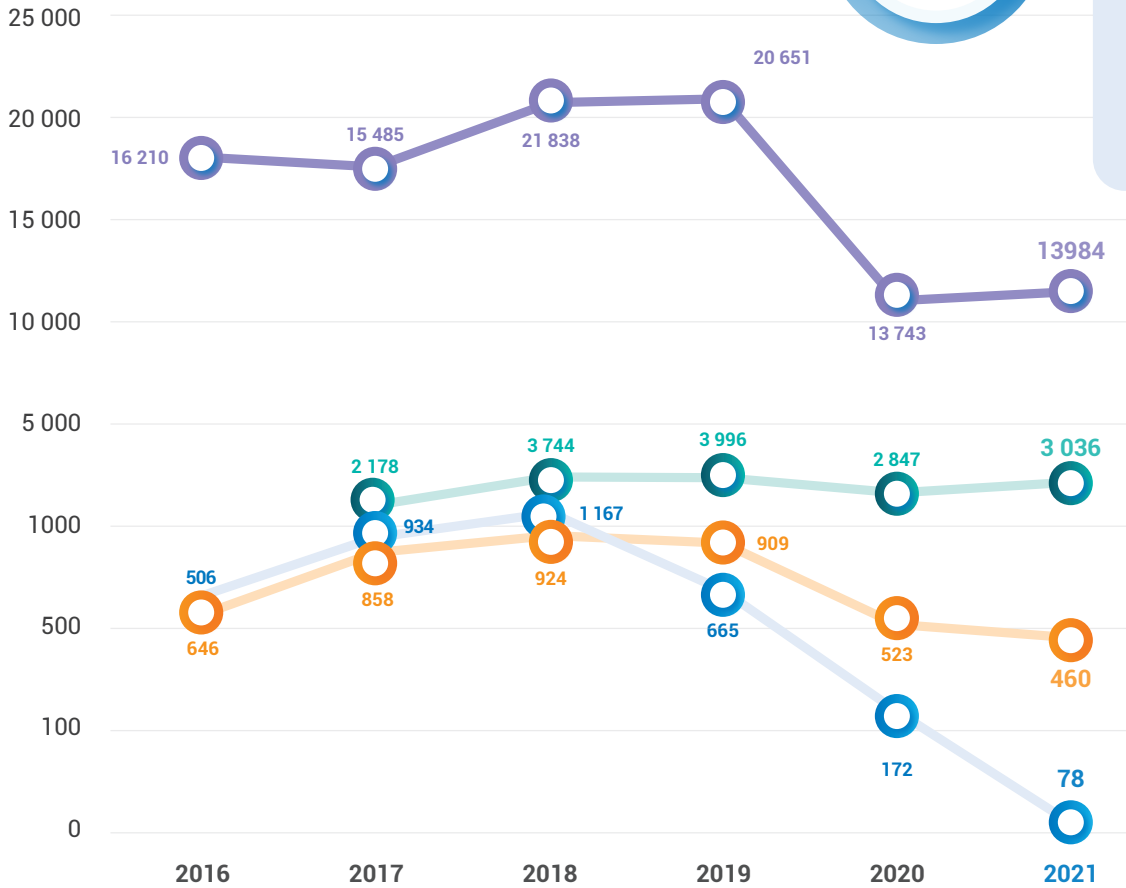


## Les examens complémentaires et les orientations

**6 002**  
examens  
urinaires



**Focus**  
**621 examens complémentaires pris en charge par l'ASTE** (analyses médicales effectuées en laboratoire)



Visiotes Lagon vue

Audiogrammes

ECG

EFR

**6 007**  
orientations  
en 2021



**2 304**  
médecins généralistes



**1 145**  
ophtalmologistes



**288**  
cardiologues



**77**  
Psychiatres / Psychologues



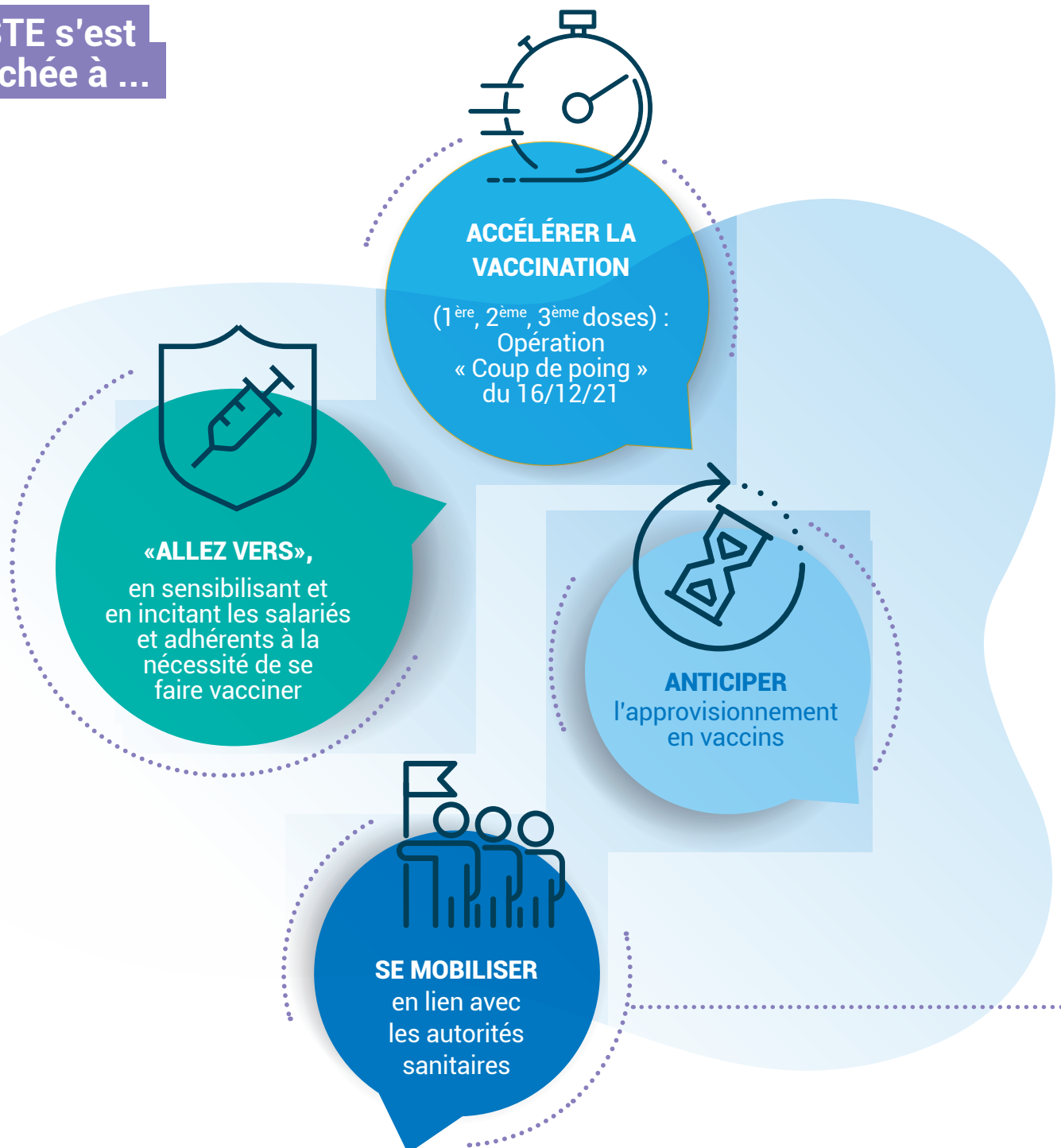
**2 193**  
autres



## La vaccination COVID 19

24 comités de pilotage ont permis d'organiser le déploiement – dans tous les centres médicaux de l'ASTE et également en entreprise – de la vaccination contre la COVID 19. Un plan d'actions a vu le jour.

L'ASTE s'est  
attachée à ...





**...malgré**

des difficultés rencontrées dans la planification des rendez-vous

des difficultés d'approvisionnement en officines et dates de péremption très courtes

**1792**  
vaccinations réalisées en 2021





## L'ENGAGEMENT AU SERVICE DES EMPLOYEURS ET DE LEURS SALARIÉS...

# ... avec une aide au maintien en emploi de vos salariés par la CCPME

Au cours de sa vie professionnelle, tout salarié est susceptible d'être confronté à une situation de santé risquant l'inaptitude médicale. Son emploi s'en trouve alors menacé ce qui peut l'exclure du monde du travail. C'est ce qu'on appelle le risque de Désinsertion Professionnelle.

La Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (CCPME) est le cœur du dispositif pour Prévenir la Désinsertion Professionnelle (PDP) à l'ASTE : chaque semaine, l'ergonome, la psychologue du travail, le médecin « écoutant » et l'assistante sociale de l'ASTE s'engagent collectivement dans cette mission auprès de votre entreprise afin de remobiliser vos salariés vers un retour à l'emploi.





## La CCPME

a accompagné à la demande  
du médecin du travail



pour



pour

### Des experts mobilisés



93 salariés ont bénéficié de **378** actions de la part de **l'assistante sociale**



31 salariés ont bénéficié de **157** actions de la part de la **psychologue du travail**

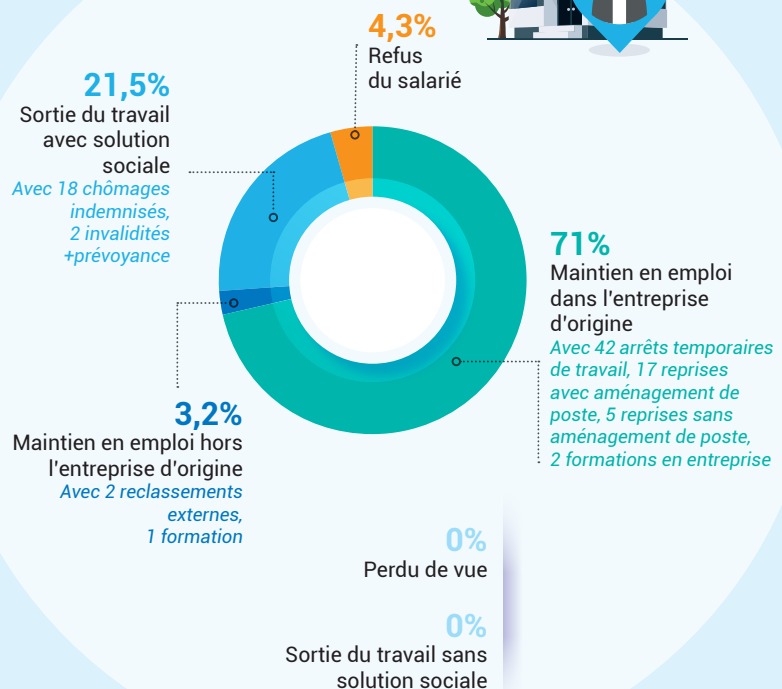


19 salariés ont bénéficié de **55** actions de la part du **médecin écoutant**



3 salariés ont bénéficié de **22** actions de la part de **l'ergonome**

### Des résultats fin 2021



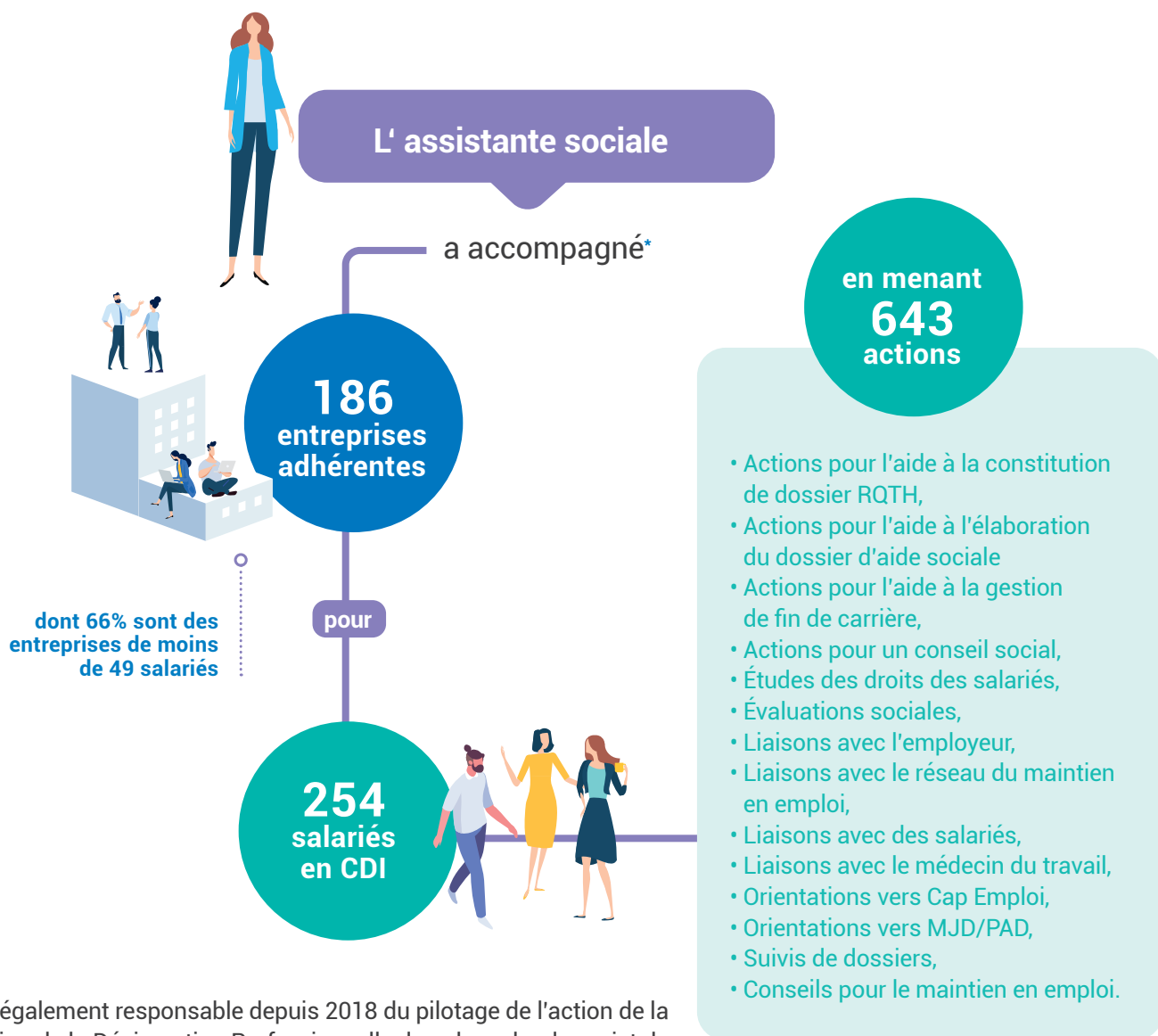


## L'ENGAGEMENT AU SERVICE DES EMPLOYEURS ET DE LEURS SALARIÉS...

# ... avec l'accompagnement social

Notre assistante sociale écoute, informe, conseille, oriente le salarié en situation de difficultés sociales liées au travail. Ses interventions impliquent une relation professionnelle de confiance et la libre adhésion du salarié à tout projet le concernant. Elle est également responsable de la Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi, qui permet aux salariés de conserver une dynamique d'emploi malgré les problèmes de santé rencontrés,

et qui conseille l'employeur dans son obligation de maintien dans l'emploi. Elle est aussi membre permanent de la Cellule PDP de l'Assurance Maladie pour le département de l'Essonne et participe aux matinées des rencontres CRAMIF / Employeurs en collaboration avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) et les partenaires du maintien en emploi de l'Essonne.



Elle est également responsable depuis 2018 du pilotage de l'action de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle dans le cadre du projet de service 2018-2022 engagé par l'ASTE (voir page 25).

\*hors accompagnement Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (CCPME)



## ... « L'ASTE vous écoute »



### Des enquêtes de satisfaction mensuelles

Pour évaluer la qualité de l'accueil dans nos centres et l'ajuster tout au long de l'année, les salariés qui ont eu une visite sont invités chaque mois par mail à répondre à un questionnaire en ligne.



### Une hotline pour la déclaration des effectifs

En fin d'année, la campagne de déclaration annuelle des effectifs mobilise nos services administratifs. C'est une période privilégiée pour échanger avec les employeurs. Une hotline disponible tous les jours permet de répondre à leurs interrogations. En novembre et décembre 2021, 800 appels téléphoniques ont été traités par la hotline.



### Des équipes disponibles au quotidien

Du lundi au vendredi, les secrétariats de nos 5 centres médicaux et les services supports du siège répondent par mail, par téléphone et en présentiel aux demandes de nos adhérents, employeurs et salariés.



### Siège social

22, rue Lavoisier  
ZAC de Montvrain  
91540 MENNECY

☎ 01 60 88 83 83

✉ [contacts-mennecy@santetravailessonne.fr](mailto:contacts-mennecy@santetravailessonne.fr)



## > LES CENTRES MÉDICAUX ASTE au plus proche des employeurs et de leurs salariés

#### ✓ ASTE LES ULIS

11, avenue des Andes  
Immeuble le Carthagène  
ZA Courtaboeuf 5  
91965 Les Ulis cedex  
☎ 01 69 18 80 40  
☎ 01 69 18 80 41  
✉ [secretariat.lesulis@santetravailessonne.fr](mailto:secretariat.lesulis@santetravailessonne.fr)

#### ✓ ASTE EVRY

18 rue du Bois Sauvage  
CS 21586  
91055 Evry cedex  
☎ 01 69 91 04 11  
☎ 01 60 78 86 02  
✉ [secretariat.evry@santetravailessonne.fr](mailto:secretariat.evry@santetravailessonne.fr)

#### ✓ ASTE MENNECY

19, rue Lavoisier  
ZAC de Montvrain  
91540 Mennecy  
☎ 01 69 90 06 39  
☎ 01 64 57 21 64  
✉ [secretariat.mennecy@santetravailessonne.fr](mailto:secretariat.mennecy@santetravailessonne.fr)

#### ✓ ASTE MILLY-LA-FORÊT (centre annexe)

Place de la République  
91490 Milly-la-Forêt  
Contacter le centre de Mennecy

#### ✓ ASTE. SAINT-MICHEL

10, rue d'Alembert  
91240 Saint-Michel-sur-Orge  
☎ 01 69 46 40 48  
☎ 01 69 46 17 76  
✉ [secretariat.stmichel@santetravailessonne.fr](mailto:secretariat.stmichel@santetravailessonne.fr)

#### ✓ ASTE ETAMPES

ZAC du Bois Bourdon  
Rue des Heurte-Bises  
91150 Etampes  
☎ 01 64 94 87 11  
☎ 01 60 80 19 94  
✉ [secretariat.etampes@santetravailessonne.fr](mailto:secretariat.etampes@santetravailessonne.fr)

#### ✓ ASTE DOURDAN (centre annexe)

23, rue de la Gaudrée  
ZI de la Gaudrée  
91410 Dourdan  
Contacter le centre d'Etampes

#### ✓ ASTE MÉRÉVILLE (centre annexe)

1 Boulevard du Général de Gaulle  
91660 Méréville  
Contacter le centre d'Etampes

#### ✓ ASTE BREUILLET (centre annexe)

Pôle Santé  
4, route d'Arpajon  
91650 Breuillet  
Contacter le centre d'Etampes

